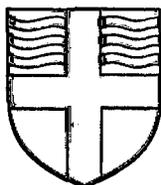


COMMUNE DE VERSOIX



**Compte rendu administratif
et financier
de l'exercice 1988**

pour la période du 1^{er} avril 1988 au 31 mars 1989
présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif



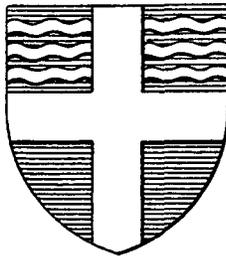
Versoix - La Mairie

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1988**

pour la période du 1^{er} avril 1988 au 31 mars 1989

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 12 avril 1987

Entré au Conseil en:

PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Martinoli Joseph	1985
May Samuel	1963 et 1975
M ^{me} Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

M. Bandler Olivier	1988
M ^{me} Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Smulders Robert	1987

PARTI LIBÉRAL

M. Fritz Jacques	1987
M ^{me} Genequand Sylvie	1985
MM. Lacroix Raymond	1979
Schneckenburger René	1979
Spichiger Rodolphe	1987

ENTENTE COMMUNALE

MM. Hamel Pierre-A.	1988
Jaeggle Michel	1983
Margand Jacques (démission le 31 mai 1988)	1983
Meyll Pierre	1975

PARTI SOCIALISTE

M ^{me} Bagnoud Isabelle	1987
MM. Herbez Cédric (démission le 3 mars 1989)	1983
Pouliquen Yves	1989
Schmutz Pierre-Yves	1979 et 1985

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1988-1989 :

Président:	M. René Schneckenburger
Vice-président:	M. Pierre Meyll
Secrétaire:	M. Léonard Pouilly

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Conti Daniel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Jaeggle Michel, May Samuel, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Hamel Pierre-André, Lacroix Raymond, Pouilly Léonard, Pouliquen Yves, Schneckenburger Janine, Spichiger Rodolphe, Zolliker Michel.

Commission des travaux: Jauslin Georges-H., CA délégué; Lacroix Raymond, président; Alessi Didier, Fritz Jacques, Hamel Pierre-André, Martinoli Joseph, Piccot Jean-Pierre, Pouilly Léonard, Pouliquen Yves, Zolliker Michel.

Commission d'aménagement et urbanisme: Ramseyer Gérard, CA délégué; May Samuel, président; Conti Daniel, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports: Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Alessi Didier, Bandler Olivier, Conti Daniel, Fritz Jacques, Meyll Pierre, Schmutz Pierre-Yves, Smulders Robert, Zolliker Michel.

Commission sociale: Jauslin Georges-H., CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Bagnoud Isabelle, Fritz Jacques, Jaeggle Michel, Martinoli Joseph, May Samuel, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

Commission de l'environnement: Jauslin Georges-H., CA délégué; Courtois Michel, président; Bagnoud Isabelle, Genequand Sylvie, Martinoli Joseph, Meyll Pierre, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

Commission culturelle: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Jaeggle Michel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Martinoli Joseph, Pouliquen Yves, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Schneckenburger René.

Commission de gestion du Fonds Livada: Salamin Pierre-Marie, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

COMMISSIONS SPÉCIALES

Commission de réclamation de la taxe professionnelle: Bühler Joseph, Lehmann Claude, Wicht Pierre (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel (nommé par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président: May Samuel; membres: Meyll Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Salamin Pierre-Marie, Knoblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL DE FONDATION BON-SÉJOUR

Membres nommés par le Conseil municipal: M. Cl. Graber, M. J.-P. Widmer, M^{me} M. Pernet, M. Y. Pouliquen, M. P.-A. Hamel.

Membres nommés par le Conseil administratif: M. J. Chalut, M. G. Perrot, M. G. Philippin, M. E. Bovier.

Le Conseiller administratif délégué: M. P.-M. Salamin.

Président du Conseil de Fondation: M. Cl. Ferrero.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 27 juin 1987

MM. Jauslin Georges-H., Ramseyer Gérard, Salamin Pierre-Marie

Répartition des fonctions administratives

M. Georges-H. Jauslin

Routes et emplacements (plage/cours d'eau/cimetière) - Assainissement - Voirie et décoration florale - Ecoles/Jeunesse - Domaine social - Environnement.

M. Gérard Ramseyer

Administration générale et personnel - Urbanisme, constructions et aménagement - Patrimoine - Transports publics/CFF - Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.

M. Pierre-Marie Salamin

Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux - Loyers et redevances - Bâtiments communaux/Etablissement pour personnes âgées - Domaine culturel/Bibliothèque - Agriculture/Forêts - Service du feu/Protection civile - Police et circulation - Affaires militaires/Défense générale.

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1988

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1^{er} avril 1988 au 31 mars 1989. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1988 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu dix séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté soixante-six séances des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

25 avril 1988:

- présentation des crédits supplémentaires 1987;
- présentation des comptes financiers de l'exercice 1987;
- crédit pour l'établissement du cadastre des égouts et mise à jour du plan directeur des égouts de la Commune de Versoix.

9 mai 1988:

- crédits supplémentaires 1987;
- adoption des comptes de l'exercice 1987.

30 mai 1988:

- crédit pour l'aménagement de la place Maurice-Ravel;
- crédit pour la mise en place d'une signalisation lumineuse au carrefour route de Suisse/chemin de Montfleury;
- crédit pour la construction d'un poste d'attente et de secours de protection civile sur la parcelle «Les Conifères»;
- crédit pour l'informatisation de la bibliothèque communale.

20 juin 1988:

- assermentation d'un nouveau Conseiller municipal (M. Pierre-André Hamel en remplacement de M. Jacques Margand, démissionnaire);
- préavis favorable au projet de plan localisé de quartier n° 27996 au chemin Courvoisier.

5 septembre 1988:

- préavis favorable pour les plans d'aménagement relatifs à «Fleur-d'Eau» et «La Pelotière»;
- nomination au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers du caporal Edouard Vögeli;
- crédits de boucllement du Centre sportif: 1^{re} étape.

17 octobre 1988:

- présentation du budget 1989;
- présentation des variantes de la 2^e étape du Centre sportif.

7 novembre 1988:

- adoption du budget communal pour 1989;
- crédit pour la réalisation d'une piste de skate-board au Centre sportif.

12 décembre 1988:

- présentation de la 2^e étape du Centre sportif: budget «cadre» et options.

* * *

Un changement est intervenu en 1988 dans la composition du Conseil municipal, suite à la démission de M. Jacques Margand. C'est M. Pierre-André Hamel qui le remplace.

POLITIQUE RÉGIONALE

Au chapitre des **échanges entre communes**, rappelons tout d'abord le succès des relations nouées dès 1982 avec la Municipalité de **Vevey**. Cette dernière avait invité Versoix à l'occasion de la présence du canton de Genève au Comptoir Suisse en tant qu'hôte d'honneur. Le concept d'un échange avec la ville de **Châlon-sur-Saône** n'a pas été concrétisé. De même, le déplacement des autorités versoisiennes dans le West Dorset, à Dorchester, n'a pu jusqu'ici se réaliser. Par contre, Versoix a été hôte d'honneur de la commune de **Saignelégier** à l'occasion du 88^e Marché Concours de chevaux, fleuron de l'activité touristique de cette localité jurassienne. C'est ainsi que Versoix était présent à Saignelégier le 14 août lors de la journée officielle, rencontre préparée au niveau des autorités par un déplacement en terre jurassienne les 3 et 4 juin 1988. Ce contact, fait de chaleur et d'amitié, a permis à chacun de connaître mieux la région des Franches-Montagnes et de prendre connaissance des problèmes qu'affrontent les autorités de cette région. Cette rencontre officielle a été en particulier agrémentée par la visite du remarquable centre de loisirs de Saignelégier, ainsi qu'une ravissante promenade à l'étang de Grueyres. Cette rencontre a d'emblée donné lieu à nombre de projets d'échanges sur le plan sportif et culturel. Plusieurs d'entre eux se sont concrétisés, au niveau du football, de la gymnastique et des arts en particulier. Enfin, les 2 et 3 septembre 1988, c'est Versoix qui accueillait les autorités jurassiennes avec à leur tête M. Beuret, président. Une magnifique promenade sur le lac, une visite au Château de Penthes, ainsi qu'un dîner de gala de choix ont marqué cette nouvelle entrevue, laquelle présage d'autres occasions de fraterniser.

A l'étude, dès l'été 1988, le projet d'une visite au niveau des autorités à la **Ville de Ploemeur**, dans le Morbihan breton. C'est un projet qui pourrait voir le jour en 1990.

«**Vivoter côte-à-côte ou prospérer ensemble**», tel était le thème d'une table ronde publique présentée le 2 mars 1988 à un nombreux public, dans lequel les frontaliers du Pays de Gex dominaient en nombre. Organisé conjointement avec la Jeune Chambre économique du Pays de Gex, le débat mettait en présence une dizaine de personnalités du monde politique et économique de Suisse et de France voisine. Cette soirée, intéressante, captivante même, portant sur les problèmes de la région genevoise, a démontré l'actualité et le sérieux du sentiment régional à Versoix. Quand on a frontière avec trois entités différentes, on a des devoirs!

Administration générale et personnel – Urbanisme, constructions et aménagement – Patrimoine – Transports publics/CFF – Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.

Conseiller administratif délégué: M. Gérard Ramseyer

Administration communale et personnel

L'administration communale a enregistré plusieurs mouvements au niveau du personnel.

Personnel communal:

- Arrivées:**
- 1. 5.88 M. François Binggeli, comptable communal.
 - 1. 6.88 M. Thierry Schumacher, collaborateur du chargé de maintenance au CSV, responsable des aménagements extérieurs.
 - 1. 9.88 M. Albert Bettems, comptable communal.
 - 1. 9.88 M^{me} Mireille Magnenat, secrétaire.
 - 1. 9.88 M^{me} Lucette Solimine, concierge de l'immeuble du Charron.
 - 5. 9.88 M. Marc Fromaigeat, au sein de l'équipe des jardiniers.
 - 1. 2.89 M. Michel Morzier, secrétaire général.
 - 1. 3.89 M. Michel Armand-Ugon, responsable des travaux au sein du Service d'urbanisme et des travaux.
- Départs:**
- 30. 4.88 M. Eric Forestier, comptable communal.
 - 30. 6.88 M. François Binggeli, comptable communal.
 - 31.12.88 M. Christian Gothuey, responsable du domaine des routes et de l'assainissement au sein du Service technique communal.

Sur le plan général de l'administration communale, l'étude de l'Institut Battelle, entreprise dès avril 1984 et terminée en janvier 1985, a été enrichie par une étude complémentaire des structures, des cahiers des charges, des circuits d'information et des possibilités de décentralisation de notre administration. Rendu en juin 1988, ce document a permis de codifier l'essentiel des éléments d'organisation. Le travail intellectuel étant ainsi terminé, vient le temps des applications et des mesures concrètes. Elles butent inévitablement sur le problème général des locaux et du personnel, c'est en fait un dossier en perpétuelle évolution.

Urbanisme

Dans le domaine de l'examen des **autorisations de construire**, le Conseil administratif peut dorénavant compter sur les services de M. Jean-Daniel Guex, chef du Service d'urbanisme et des travaux. C'est ainsi que, pendant l'année sous référence, ont été examinés 115 dossiers d'autorisations de construire. 76 (66%) ont été suivis d'un préavis favorable dans les délais légaux. 16 (14%) ont fait l'objet d'une demande de renseignements complémentaires et, en définitive, seuls 23 (20%) dossiers ont été suivis d'un préavis négatif pour plusieurs raisons, dont la principale réside dans le non-respect de dispositions légales, en particulier sur les taux d'occupation du sol.

Lancée à l'automne 1985, l'étude du **plan d'aménagement du hameau de Richelien** n'a toujours pas trouvé d'issue concrète. Elle a été présentée officiellement le 1^{er} juin 1988 au Département des travaux publics, qui cependant a souhaité une

étude complémentaire visant à établir l'historique de l'urbanisation de ce quartier sis en zone agricole. Le 23 février 1989, le Département des travaux publics laissait percevoir son intention de ne pas décider hâtivement, le cas Richelien pouvant constituer un précédent quant au règlement du problème des hameaux dans notre canton. Pour l'instant, donc, le plan d'aménagement global de notre commune reste amputé de ce secteur de Richelien.

La **concertation** du Conseil administratif avec le Département des travaux publics est suivie. C'est ainsi que le 27 février 1989, en plus de deux heures d'horloge, étaient examinés 14 dossiers en présence du Président et des principaux chefs de services de ce Département. Il s'agit de contacts que l'on peut qualifier de fructueux, nonobstant la lenteur d'évolution des projets en fonction des multiples échelons d'intervention des structures cantonales.

Le secteur de «**La Pelotière**», à Malagny, évolue conformément à la volonté des communes de Versoix et de Genthod. Après la mise à l'enquête publique en juin 1988 d'un projet de loi visant à la création d'une zone de développement 4A pour ce secteur, les communes de Versoix et Genthod ont lancé en commun une étude d'urbanisme de l'ensemble du périmètre de Malagny, à cheval sur les deux communes. Il s'agit de recréer le hameau de Malagny en lui donnant d'emblée un urbanisme de qualité et un aménagement équilibré et logique. Le 5 septembre 1988, le Conseil municipal a préavisé favorablement le projet de modification du régime des zones de construction, le Conseil administratif a ensuite été auditionné par la Commission ad hoc du Grand Conseil avant d'intervenir une dernière fois, le 30 novembre 1988, par une lettre adressée à tous les députés du Législatif cantonal. La loi a été votée le 16 décembre 1988, conformément à nos souhaits.

L'important dossier de «**Fleur-d'Eau**» a connu une issue heureuse. En juin 1988 a été mis à l'enquête publique un projet de loi visant à la création d'une zone de développement 4A destinée à des activités commerciales et administratives ainsi que d'une zone de verdure. Le 24 août 1988 a été reçue en Mairie une délégation de l'Association des habitants de Port-Léman, inquiets de la réalisation d'un immeuble administratif de grande envergure à proximité immédiate de leur logement. La volonté de concertation des autorités et des promoteurs a permis d'éviter que s'instaure une opposition stérile. Le 5 septembre 1988, le Conseil municipal a préavisé favorablement la réalisation du complexe de Fleur-d'Eau, et c'est le 16 décembre 1988 que le Grand Conseil a adopté cette loi. Il en résulte pour Versoix la perspective d'ouvrir 11.500 mètres carrés de plancher administratif, d'accueillir un nombre considérable de nouvelles entreprises, et par conséquent d'emplois, source de revenus fiscaux. Les Versoisien(ne)s reçoivent en sus 8200 mètres carrés de parc en bordure du lac, parc agrémenté d'une pataugeoire et d'un club-house. Les efforts du Conseil administratif, alliés à ceux de M. C. Lavizzari, promoteur, et ceux du Département des travaux publics, sont donc couronnés de succès. La réalisation du secteur villas est en chantier.

Le dossier du **Val-de-Travers** n'a pas trouvé d'issue favorable. Le désaccord des différents propriétaires concernés, l'absence d'un projet moteur ont conduit la Commission cantonale d'urbanisme du Département des travaux publics à classer en attente ce dossier. Il est peu probable qu'il soit réouvert sous sa forme actuelle.

Le dossier de **Versoix-la-Ville** avance de manière satisfaisante. Après l'établissement du plan directeur confié à M. Lamunière, l'étude des aménagements extérieurs a été confiée à un architecte paysagiste: M. Dozio. Son travail a fait l'unanimité. C'est un jeune architecte versoisien, M. Dominique Grenier, qui a été chargé de l'étude de la réfection ou de l'extension de la Maison Bonnet. Enfin, les immeubles communaux, dont la réalisation est confiée à M. Lamunière, ont fait l'objet d'un gros travail

d'approche. Tant le projet architectural que le plan financier ont été présentés en Commission d'urbanisme dès octobre 1988. Les propriétaires concernés par le *péri-mètre de Versoix-la-Ville ont été reçus le 16 novembre 1988 par le Conseil administratif et les architectes*; le contact a été favorable. Dans la foulée du projet communal, d'autres projets de caractère privé prennent leur essor. Le chemin, néanmoins, sera encore long jusqu'à une réalisation pratique; il est vrai, cependant, que l'aménagement de Versoix-la-Ville est sans doute le plus important dossier d'urbanisme que nous ayons eu à traiter ces dernières années.

La **route d'évitement du Bourg** ne parvient pas à sortir de l'enlèvement dans lequel le maintient le Département des travaux publics. En juin 1988 a été rendue une forte intéressante étude d'impacts conduite à titre privé par quatre spécialistes. Elle conclut que «... la situation actuelle... peut être considérée comme tolérable... on constate par contre une nette aggravation de la situation pour le Bourg de Versoix». Cette étude se termine sur ces mots: «En appliquant ce principe à la situation du Bourg de Versoix, nous estimons donc que la construction d'une route d'évitement devrait être commencée au plus tôt afin d'éviter cette dégradation prévisible de la qualité de l'environnement». Le dossier reste bloqué pour un problème financier: une subvention potentielle et importante de la Confédération en cas de reclassement de cette artère en route nationale. C'est dans cet esprit que les autorités municipales se sont engagées dans le vote populaire sur une «politique coordonnée des transports» en recommandant son acceptation. Nonobstant le résultat négatif de cette votation populaire, le Conseil administratif, en juin et juillet 1988, a reconduit sa pressante demande de réalisation de cette opération routière. Le dossier, en outre, a fait l'objet le 21 décembre 1988 d'une démarche commune de la République et canton de Genève et du canton de Vaud auprès de M. Adolf Ogi, Conseiller fédéral chargé du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie. Ce département confirmait le 3 février 1989 sa volonté de redéfinir le réseau des routes principales, le dossier devant cependant n'être disponible que dans les premiers mois de 1990...

Le problème des **Gens du voyage** a connu une nouvelle évolution. En effet, le Grand Conseil a adopté le 27 janvier 1989 une motion demandant au Conseil d'Etat de régler ce problème. Les Gens du voyage, en outre, ont chargé une Etude d'avocats de la défense de leurs intérêts. Bien que s'agissant d'un problème cantonal, la commune de Versoix, néanmoins, continue d'apporter son soutien aux Gens du voyage, dont elle partage les inquiétudes.

Le projet de **Parking du Bourg** est en panne. Le 20 juin 1988, le Conseil municipal a donné à l'unanimité un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier permettant la réalisation de ce parking. Le 12 décembre 1988, le Conseil d'Etat a approuvé ce plan localisé de quartier. Contre cette décision a été interjeté un recours au Tribunal fédéral, recours émanant d'un propriétaire voisin. On attend la décision du Tribunal fédéral.

Un autre projet de parking a vu le jour: le **Parking du Charron**. Divers projets immobiliers publics et privés ont conduit à l'idée de créer un parking souterrain d'environ 150 places dans le Vieux-Bourg de Versoix. Il s'agirait d'un parking réservé aux habitants, avec en sus quelques places destinées aux commerces, aux bâtiments publics, etc. D'autres variantes de réalisation sont possibles, le dossier est en cours.

Le chantier des immeubles **SI La Printanière-Soleil**, à Versoix-la-Ville, est ouvert.

Les immeubles de la réalisation «**Les Conifères**», à l'angle route de Sauverny-chemin Argand, sont terminés; ils représentent 105 logements ou 490 pièces.

Ce chantier a été l'objet d'un incident insolite: l'abattage sauvage d'un superbe mélèze par, semble-t-il, un détraqué mental. Cet incident, objet d'une enquête de police, a soulevé la réprobation unanime tant des autorités, de la population, que des journaux.

Le dossier de la campagne «**La Bécassine**» a connu un regain d'actualité. Son entretien était assuré par la commune de Versoix. En novembre 1988, la commune a facturé à l'Etat ses prestations de 1978 à 1988 par Fr. 173.342,-. Eu égard au contexte des négociations Etat-commune et aux conditions pour le moins floues dans lesquelles avait en son temps été établie une convention, l'Etat de Genève s'est déclaré d'accord de rembourser la somme de Fr. 86.700,-. La commune apprendait ultérieurement qu'il faudrait trois ans (!) au Département des travaux publics pour s'acquitter de cette dette. L'étude de la mise en parc public de cette magnifique parcelle est en cours, le principe en ayant été formellement admis par l'Etat de Genève.

L'achat de la campagne «**Barakat**» est resté au point mort, les propriétaires n'étant plus vendeurs. Les contacts, cependant, ne sont pas rompus.

La **CETREB** a poursuivi ses travaux, quand bien même la réalisation de la REB paraît largement différée. Le dossier de dépôt d'une demande de renseignements est prêt en ce qui concerne le secteur de la gare CFF. En ce qui concerne le secteur de l'église catholique, la conception d'un projet est rendue complexe par l'importance des surfaces de logements et de commerces à prévoir, le déplacement de l'avenue Deshusses et le report des différents droits à bâtir des différentes parcelles.

L'aménagement de la zone artisanale du **quartier de La Scie** a connu un regain de développement. La FIPA ne pouvait pas s'occuper de cette opération dans un délai convenable. Le 27 février 1989, la commune de Versoix apprendait d'autre part que, contrairement à des déclarations précédentes, l'Etat de Genève n'entendait pas prendre en charge la réalisation d'un nouveau pont routier par-dessus la Versoix. La décision était donc prise de confier à une entreprise privée un mandat de promotion de cette zone et d'étudier une jonction routière de ce quartier directement à partir du carrefour de la route des Fayards. Le mandataire privé travaillera en étroite collaboration avec la CETREB.

L'aménagement des terrains **Dessous-Saint-Loup** a fait l'objet d'une demande de propositions adressée tant à l'Association du Coin de Terre qu'à la Fondation communale Versoix-Centre. Cette dernière a fourni un premier projet officieux en juin 1988. Un second projet pour cette même Fondation, émanant d'une entreprise générale, est attendu pour le début de l'été. En l'état, aucune décision déterminante n'a été prise.

Le projet d'extension du **club-house du Club Nautique** est en panne momentanée, un problème de servitude devant être résolu avant tout nouveau dépôt de demande d'autorisation de construire. Le CNV bénéficie des bons offices de la commune de Versoix.

Il y a parfois de petits chantiers, comme celui de l'aménagement du **port de la Mairie**, qui tombent de Charybde en Scylla. Voté au printemps 1986, ce projet n'est toujours pas sous toit. A l'origine des retards, les problèmes d'urbanisme posés par le maintien de la Société de Sauvetage dans son local actuel et l'éventuel déménagement du bateau d'intervention rapide du SSA, actuellement logé à Port-Choiseul. En outre, un examen de la dalle de toiture du port de la Mairie en a révélé l'état catastrophique. Des mesures ont donc dû être prises, qui toutes concourent à retarder l'exécution de ces travaux. L'épuisement prévisible du crédit voté par le Conseil municipal interdit d'autre part toute nouvelle opération lourde dans ce secteur. Le relogement de la Société de Sauvetage pour ses locaux d'activité s'entend dans l'aménagement de l'annexe de la Mairie.

Transports publics

Le groupe de travail «**Transports publics, routes et parkings**» du Groupement des communes de la rive droite du lac a rencontré en octobre 1988 puis en janvier 1989 la direction des TPG pour prendre connaissance de leur projet dans le cadre de leurs nouvelles obligations légales. A cette occasion ont été défendues avec énergie les revendications des communes de la rive droite. Cette attitude cohérente et solidaire a porté ses fruits: le réseau de campagne rive droite passe en tête des intentions des TPG avec le développement d'une ligne Cornavin-Versoix, l'amélioration de la ligne Grand-Saconnex/Collex-Bossy et de la ligne de Ferney-Voltaire. Doit encore être résolu le problème d'une liaison entre Collex-Bossy, Bellevue, Genthod et Versoix, mais les acquis de ce groupe de travail sont d'ores et déjà importants.

La **concertation Vaud-Genève** en ce qui concerne le groupe de travail «transports» avance sur un mode nettement plus ralenti. En septembre 1988 a été rendu un premier rapport de synthèses sur une enquête relative aux déplacements Vaud-Genève. La matière, cependant, est tellement abondante et son interprétation présente de telles difficultés que les deux cantons concernés ne se sont pas encore prononcés. La présentation finale de la deuxième phase de l'étude est attendue pour septembre 1989.

La commune de Versoix a fait part de sa position dès la présentation du projet d'**horaire CFF** 1989-1991. Dans le cadre du groupe de travail « Transports publics, routes et parkings» des communes de la rive droite du lac, elle a fait valoir une série de revendications. L'amélioration de la desserte locale est déjà évidente (trains de 0746, 0822, train de nuit). Ce sont les trains de retour le soir qui font encore partiellement défaut. Une amélioration sensible est cependant liée au projet de troisième voie entre Nyon et Genève, à la construction d'une boucle de rebroussement à partir de la gare de Cointrin, ainsi, bien sûr, qu'à la volonté d'implantation d'un RER genevois. C'est donc une affaire de longue haleine.

Le 9 septembre 1988 a été **inaugurée une auto-motrice** «Colibry RBDe4/4 Versoix» ainsi qu'un **tram** de la ligne 12 aux couleurs de notre commune. Un passage sous-voies transformé en guinguette, Bernard Haller soi-même au micro: les conditions étaient réunies pour une fête réussie. La manifestation était honorée de la présence de M. le Conseiller d'Etat B. Ziegler, président du Conseil d'administration des TPG.

La **communauté tarifaire genevoise** est née. Les usagers, à des prix extrêmement intéressants, peuvent circuler tant sur les trains que sur les bus et les trams. Fermement soutenue par la commune de Versoix, cette initiative marque un développement intéressant dans l'évolution des transports publics.

En fonction de l'introduction de la communauté tarifaire, le **subventionnement aux abonnements CFF** a pris fin le 31 mars 1989. C'était une opération lancée, rappelons-le, en automne 1986. A titre indicatif, elle a coûté sur douze mois en 1987 (663 versements) **Fr. 21.250,-**.

Le dossier des **Transports Publics Versoisiens** a connu un suivi réjouissant. Le problème de l'édition d'une «monnaie de singe» pour payer les transports publics au niveau des usagers faisait l'objet d'une étude juridique. La commune de Versoix commandait ensuite un extrait, la concernant en tant que telle, de l'étude lancée dans le cadre de la concertation Vaud-Genève et consacrée aux mouvements pendulaires à destination de la ville de Genève. Enfin, un projet de réseau versoisien de transports publics (mini-bus, bus-taxi, extension des ramassages scolaires) était étudié en collaboration avec l'entreprise de transports Executive City Line. Simultanément, les

besoins étaient exprimés, le plus souvent au travers des Associations de parents d'élèves et des Associations de quartiers. Les Transports Publics Versoisens devraient voir le jour pour la rentrée scolaire 1989-1990.

Patrimoine

Attachée à la sauvegarde du patrimoine local, la commune de Versoix s'est intéressée à l'évolution du **hameau d'Ecogia**. Nous avons soutenu le projet de classement de la Chapelle, décision contre laquelle les propriétaires ont recouru. Le Conseil administratif, d'autre part, a demandé des garanties sur la sauvegarde non seulement de la construction elle-même, mais de son contenu.

Le **Calvaire du chemin des Colombières** tombait en ruine: une copie conforme réalisée par un menuisier versoisien a été posée. Il est intéressant de savoir que cette croix, posée au début du siècle par M. Pierre Bordier, ancien maire, est une réplique de la croix du Klausenpass.

Une amusante enquête a été conduite au sujet de l'appellation des salles de réunions de l'immeuble du Charron. C'est ainsi que l'une de ces salles portera le nom de «Salle des **Bacounis**». Une recherche conduisant de la Radio Suisse Romande au Musée du Léman, en passant par la commune de Vex/VS, a permis de constater l'origine curieuse de certaines appellations, liées plus ou moins au folklore local parfois. « Bacounis » est le nom donné aux bateliers des barques du Léman qui apportaient de Meillerie les pierres du même nom; son étymologie provient du mot «bac». Les habitants de Vex/VS, quant à eux, s'appellent les «Baconis», de bacon (lard); c'est une référence au fait qu'ils élevaient une race de porcs de couleur noire dont ils consommaient le lard. Mais selon d'autres sources, ce lard servait à calfater la coque des bacs! Alors, d'où vient «bacounis», du bac ou du lard?

Les mémoires de Jeanne Munding se sont augmentées de celles de Marcel Ramseyer, un enfant du Bourg. Nous songeons à compléter encore cette «petite histoire» de Versoix avant de la publier.

Sports

Dans le domaine des **états**, les sept sports de salle représentaient, au 31 décembre 1988, au total 893 membres, dont 675 membres actifs, 55 membres inscrits en compétition et 455 jeunes de moins de 20 ans. Les sept sports de plein air représentaient au total 1424 membres, dont 1351 membres actifs, 479 membres inscrits en compétition et 583 jeunes de moins de 20 ans. Les trois clubs de détente et loisirs à caractère sportif, quant à eux, totalisaient 283 membres, dont 265 membres actifs, 70 membres inscrits en compétition et 24 jeunes de moins de 20 ans. Au total général, les 17 clubs sportifs versoisiens représentent 3600 membres, dont 2291 membres actifs, 804 membres inscrits en compétition et 1062 jeunes de moins de 20 ans.

Le terrain de La Bécassière a fait l'objet d'une convoitise inédite: la réalisation d'une salle «**Zénith**» de grande capacité. Le 4 mai 1988, le Conseil administratif a opposé à ce projet un préavis négatif arguant qu'un terrain communal ne devait pas être mis à disposition de propriétaires privés à des fins commerciales, que l'infrastructure routière et de parkings était manifestement insuffisante, que l'atteinte à l'environnement serait intolérable et qu'enfin la vocation de Centre sportif de cette parcelle ne s'accommodait pas d'un tel voisinage. Dès lors, cette idée a été abandonnée.

Le **Centre Sportif de Versoix**, 1^{re} étape, a été inauguré de manière particulièrement brillante le samedi 28 mai 1988. Une course pédestre a ouvert les feux, des finales d'inter-clubs de tennis ont occupé les courts, nombre d'attractions ont amusé petits et grands, dont une montgolfière, une fête foraine et des démonstrations de parachutistes. Une rencontre de football opposant les anciennes gloires de l'équipe de Suisse aux vétérans de la prestigieuse équipe britannique de Manchester United a tenu la vedette. Du côté helvétique, ont joué Burgener, Barlie, Mocelin, Guyot, Mathez, Martin, Mariétan, Schnyder, Pfister, Merlin, Sarasin, Conti, Helsing et Luisier, renforcés pour la circonstance par le célèbre Hollandais Piet Amberg. Du côté anglais, ce ne sont pas moins de 14 internationaux qui se sont alignés, à savoir: Banks, Ryan, Sadler, Buchan, Dunne, Givens, Connelly, Sartori, Chisnal, Kidd, Murphy, Chivers, Edwards et Gowling, renforcés par Moir et Harris. Des productions remarquables de la FSG Versoix ont agrémenté la mi-temps. Ce contact avec une équipe britannique a permis aux Versoisien de nouer des liens sportifs particulièrement chaleureux, en particulier avec le célèbre coach et Lord anglais Sir Matt Busby, champion du monde de football avec l'Angleterre en 1966.

Mentionnons qu'exceptionnellement cette manifestation a été offerte en totalité à la population versoisienne.

Sitôt inauguré, le **CSV** est entré dans la période dite des maladies d'enfance. Soucis du côté du restaurant, problèmes d'entretien et de maintenance, coordination de l'activité des différents clubs domiciliés sur les installations de La Bécassière, etc. Sans parler, bien sûr, des retouches et autres défauts de garantie. Grâce à la bonne volonté de tous, on peut prétendre que cette période difficile a évolué sans trop de problèmes.

Le 3 octobre 1988, le Conseil municipal a accepté les **crédits de boucllement** de cette première étape du **Centre Sportif**. Elle aura coûté Fr. 12.454.108,-. Les hausses conjoncturelles et différences sur métrés ont représenté Fr. 1.356.210,-, les travaux complémentaires commandés en cours de chantier ont atteint Fr. 1.406.398,-, les investissements à futur ont atteint Fr. 425.000,- et les investissements hors projet (routes, jardins familiaux, etc.) ont atteint Fr. 124.731,-.

Dans le cadre de cette réalisation, l'Etat de Genève a lancé la construction d'une **piste cyclable** allant du carrefour route de Sauverny - chemin de Montfleury au Centre Sportif de Versoix en passant par la route de l'Etraz. Ultérieurement, un giratoire au croisement de la route de l'Etraz et de la route de Sauverny complétera les installations routières.

Le problème de la couverture de la **piscine** (rideau mobile) a retenu l'attention du Conseil municipal, au vu des expériences de la précédente saison. C'est ainsi que le 23 janvier 1989 a été voté par le Conseil municipal un crédit complémentaire de Fr. 90.000,- pour cette réalisation. Elle est attendue pour l'ouverture de la saison 1989.

La **seconde étape du Centre Sportif de Versoix** a, dans la foulée, été lancée dès l'hiver 1988, et de manière plus élaborée dès le printemps. Cette seconde étape doit, in globo, porter sur la création d'un parking de 220 places, le transfert du terrain principal du FC Versoix au CSV, la réalisation d'un stade d'athlétisme, de deux courts de squash, d'un stand de tir à air comprimé et d'un petit bâtiment de voirie. Un projet doit, d'autre part, réserver la réalisation ultérieure d'une halle polyvalente.

La création, le 12 octobre 1988, du Skate Board Club de Versoix a conduit à l'achat, le 7 novembre 1988, d'une rampe de skate board, implantée sur la surface en dur du CSV. L'installation, relativement bon marché, a d'emblée connu un succès remarquable puisque d'ores et déjà est prévue, en mai prochain, l'organisation d'une manche des Championnats suisses de skate board.

Le concept de politique sportive communale a maintenant pris son rythme de croisière, il connaît un succès croissant. Pour la saison sportive 1987-1988, le subventionnement fédéral a atteint Fr. 18.600,-, le subventionnement cantonal Fr. 24.815,- et le subventionnement communal Fr. 25.000,-. Ce sont donc, in globo, Fr. 68.415,- qui sont venus aider financièrement les écoles de sport versoisiennes.

Les installations du stade de **Champ-Pauvre** continuent à offrir sur le plan du football des services évidents, alors que les installations d'athlétisme, elles, sont lentement devenues inutilisables. L'avenir de ce terrain, ultérieurement à un déplacement du terrain principal du FC Versoix au CSV, a fait l'objet de diverses tractations avec différents organismes, dont la Ville de Genève. Alors que le besoin de terrains sportifs fait plus souvent qu'à son tour la une des journaux, nos recherches n'ont curieusement connu aucune issue concrète. A se demander d'ailleurs si la gestion du sport à Genève ne souffre ponctuellement pas de cécité avancée.

Une nouveauté dans l'utilisation du terrain de Champ-Pauvre: les tournois d'équipes de **football de quartier**. C'est un développement sportif nouveau qui ne peut que nous satisfaire, s'agissant de l'expression la plus populaire qui soit du sport.

Le parcours sportif de la commune de Versoix, au chemin des Douves, a été endommagé par des travaux forestiers. Une réfection légère est en cours.

Sociétés locales

Vingt et un groupements et sociétés sportives ressortent du dicastère de M. G. Ramseyer, contre vingt-trois groupements de caractère social et treize groupements de caractère culturel. La **réunion annuelle** de l'ensemble de ces groupements est toujours l'occasion d'une revue complète de l'activité associative versoisienne, éblouissante de diversité, de richesse et de désintéressement des dirigeants techniques et administratifs. Nous saisissons l'occasion de ce rapport pour dire ici toute la reconnaissance que nous leur devons pour leur activité dynamique et féconde.

En ce qui concerne la vie des sociétés, relevons:

- Le **Versoix Badminton-Club** a fêté en 1988 le 10^e anniversaire de sa création. Il a, à cette occasion, reçu une distinction dans le cadre du Mérite sportif versoisien.
- La traditionnelle chasse de l'**Association des Cavaliers** de la région de Versoix s'est terminée au Centre Sportif. C'était, après une saison de polo bien remplie sur ces mêmes terrains, une présence sympathique et bienvenue du monde du cheval.
- Les 23 et 24 avril 1988 s'est déroulée la traditionnelle marche de la société «**Le Chamois**», l'occasion pour de nombreux randonneurs de découvrir les beautés des bois de Versoix.
- Le **Versoix CTT** a également fêté son 10^e anniversaire le 30 avril 1988. L'exhibition de deux joueurs de très haut niveau, MM. Le Thanh et Cuénoud, a été éblouissante. Cette société a d'autre part mis sur pied son traditionnel «Combat des chefs» le 9 novembre 1988.
- La **FSG Versoix** poursuit sur la voie du travail de fond auprès de la jeunesse locale. Ses écoles de sport sont largement fréquentées, ce qui lui vaut d'être en tête au hit-parade du subventionnement communal.

- La saison 1987-1988 a été l'une des plus fastes qu'a connu le **FC Versoix**. Il a en effet réussi trois promotions simultanées: promotion en 2^e ligue pour son équipe fanion et promotions en catégorie inter-régionale tant pour l'équipe Juniors A que pour l'équipe Juniors B. L'ensemble de ces succès a valu au FC Versoix une distinction dans le cadre des Mérites sportifs commune de Versoix 1988. L'essentiel des problèmes du football versoisien réside dans l'utilisation des terrains en gazon, perpétuelle source de conflits entre les propriétaires de l'outil de travail qui veulent le conserver en parfait état et les utilisateurs qui se sentent frustrés sitôt la nécessité de travailler sur le revêtement synthétique proposé. Seuls le dialogue et la compréhension mutuelle permettent de résoudre les conflits, c'est dans cette voie que travaillent autorités politiques et sportives. Note triste: le décès en octobre d'Aristide Colli, l'une des grandes figures du foot à Versoix.
- Le **CNV** a développé avec un rare succès l'activité de sa section de ski nautique. L'autorisation d'implantation d'un slalom en face de Versoix, après avoir été donnée dans un premier temps par le Département des travaux publics, a ultérieurement été retirée sous l'impulsion de l'Association des pêcheurs professionnels de Genève. A ce jour, la situation n'est pas rétablie, ce qui n'a pas empêché les skieurs versoisien de collectionner les succès les plus flatteurs. C'est ainsi qu'un handicapé physique, M. Michel Barras, est devenu médaillé de bronze aux Championnats d'Europe de sport nautique handicap en catégorie ski nautique. En outre, le club a enregistré cinq titres de champion suisse dauphin (classe d'âge de 14 à 16 ans). On reparlera certainement du ski nautique versoisien ces prochaines années.
- L'enseigne du Dojo du **Judo-Club de Versoix** a enfin été posée, pour la plus grande joie des judokas versoisien dont, au demeurant, l'activité se poursuit avec une belle régularité.
- Dans le domaine des activités de loisirs, le **Versoix Model-Club** rencontre un franc succès. C'est ainsi qu'après une section consacrée à l'aéro-modélisme, a été créée le 25 janvier 1989 une autre section consacrée aux buggies. Le Junior Mini Racing Club de Versoix (JMRCV) a pu bénéficier d'une chute de terrain au chemin Dessous-Saint-Loup. M. Jean-Daniel Grandjean est le président de cette seconde section, alors que la section d'aéro-modélisme, qui garde l'appellation Versoix Model-Club, est présidée par M. Blaise Lavenex.
- Le **Tennis-Club de Versoix** nage dans le bonheur, il est désormais responsable de trois courts couverts, de trois courts extérieurs et de deux courts au chemin du Levant. Il a donc pris stature de club de tennis important et son président, M. René Schneckeburger, lui a insufflé un rythme de croisière accéléré, le plus difficile étant de conserver un esprit de club au milieu d'installations publiques polysportives.
- Le **Squash-Club de Versoix** est toujours dans l'attente de courts. Il utilise des clubs extérieurs à la commune de Versoix pour les 84 membres actifs que compte son rôle des membres.
- Renouveau pour le **Versoix Basket-Club** avec le retour à sa tête d'un ancien président prestigieux, Didier Hecquet. Avec 90 membres et 45 membres de moins de 20 ans, le Versoix-Basket doit pratiquement repartir depuis le niveau de sa section Juniors, au bénéfice, cependant, de la bonne tenue de son équipe fanion en 1^{re} ligue régionale.
- La **Société de Sauvetage** suit avec inquiétude le développement du dossier de l'aménagement de Port-Mairie, souci qui, cependant, ne vient pas ternir son habituelle activité lacustre et de natation.

- La **Société de Tir** ne se repose pas sur ses lauriers. Elle envisage l'agrandissement de sa fosse olympique de ball-trap et la construction d'un nouveau local de munitions. Elle espère surtout emménager, avec sa section de tir à air comprimé, dans les installations du Centre Sportif de Versoix. C'est cependant une réalisation prévue dans le cadre d'une seconde étape qui n'en est qu'à ses prémices.
- Le **Versoix Skate-Club** est le dernier né des clubs sportifs versoisiens. Il a été fondé le 12 octobre 1988 et connaît d'ores et déjà un développement spectaculaire puisque plus d'une centaine de jeunes skateurs participaient à l'assemblée constitutive. C'est un gage de succès pour l'avenir.

La **Fête inter-sociétés 1988** a été organisée le 25 juin par la Société Lémanique des Courses de Lévriers. Seize groupements et clubs seulement ont tenu à participer à cette traditionnelle compétition, c'est bien peu en regard des quarante-trois invitations lancées. La Société de Sauvetage a inscrit une nouvelle fois son nom au challenge, des prix spéciaux allant d'une part à la SLCL et, d'autre part, aux Sapeurs-pompiers. Nous remercions la SLCL de sa disponibilité et de l'attachement qu'elle manifeste pour les activités sportives versoisiennes.

La **Fête du Bourg** a été organisée par la Meute Scouts «Théodore Vernes». Elle a connu le 3 septembre son habituel succès, confirmant ainsi qu'elle correspond aux vœux de la population qui souhaite des manifestations empreintes de simplicité, de cordialité et d'ouverture. A cette occasion, Versoix accueillait entre autres le Sextuor de Genève, l'ensemble «Camerata» de Dijon, les «Country Rain» et l'excellent Jazz Band «Les New Pères».

La **Journée horticole** a vu le jour. Mise sur pied le 7 mai 1988, au Groupe scolaire Lachenal, elle a connu un excellent impact populaire. Organisée conjointement avec la Société genevoise d'horticulture, le Centre horticole de Lullier et le Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève, cette manifestation a permis aux Versoisiens non seulement d'acheter des plantes de première qualité à des prix parfaitement concurrentiels, mais encore de s'instruire dans toute une série de stands didactiques d'excellente présentation. Cette manifestation a été honorée de la présence de M. Guy-Olivier Segond, Conseiller administratif de la Ville de Genève. A l'occasion de cette première Journée horticole a été publiée une brochure, «**Balcans et Jardins de Genève**», de haut niveau et d'une impeccable présentation.

Dans le cadre du 50^e anniversaire de la **Mobilisation générale 1939-1945**, les mobilisés versoisiens n'ont pas été oubliés. C'est ainsi que sur l'initiative de M. G. Ramseyer, Conseiller administratif délégué et par ailleurs Of sup adjt bat aérop I, les «Moblards» versoisiens pourront assister le 11 octobre 1989, à Bière, à un exercice de tir combiné réunissant l'infanterie, l'artillerie blindée, les chars et une partie d'une brigade d'aviation. Ce déplacement, inédit, a pu être mis sur pied grâce à la sympathique collaboration du div Jordan, cdt div méc I, et du col EMG Magnin, cdt rgt chars I.

La rubrique sportive du compte rendu administratif du Conseil administratif se termine traditionnellement sur le **Mérite sportif**. Fondé en 1976, le Mérite sportif fait l'objet d'une publication actuellement en cours de rédaction et retraçant quinze ans de Mérites sportifs. Le **Mérite sportif 1988** est allé à **M. Michel Barras**, membre de la section de ski nautique du Club Nautique de Versoix. Michel Barras a pris la 3^e place du dernier Championnat d'Europe de sport nautique handicap.

Deux **distinctions** sont allées, pour la première au **Versoix Badminton-Club** pour l'ensemble des performances du club. Fondé en 1978, le Versoix Badminton-Club a connu une saison 1988 particulièrement faste puisqu'il fête un titre de champion suisse écoliers, quatre titres de champion genevois et deux titres de champion

de groupes. Il a d'autre part fêté l'ascension en ligue supérieure de trois de ses équipes, l'équipe fanion accédant même à la 1^{re} ligue suisse, à savoir le troisième niveau de jeu helvétique. L'autre distinction est allée au **FC Versoix** qui, lui aussi, a fêté trois promotions simultanées pour la saison 1987-1988, son équipe fanion étant promue en 2^e ligue et ses équipes Juniors A et Juniors B étant promues en catégorie inter-régionale. La manifestation de remise des Mérites sportifs était honorée de la présence de plusieurs invités prestigieux. Il s'agissait de **Jan Bonga**, 9^e des Jeux Olympiques de Séoul en 1988 dans cette difficile discipline de la planche à voile. A ses côtés, un jeune athlète versoisien était fêté: **Joël Snoeckx**, sélectionné pour les Championnats d'Europe d'athlétisme écoliers en Hongrie, champion genevois sur 3000 mètres et nouveau recordman écolier de la course de côte Pregny-Chambésy. Ont été présentés les deux frères **Alfredo et Sergio Gamberini**. Le cadet, Alfredo, est champion genevois de ski nautique en catégorie figures et combiné, classe des dauphins. Il est par ailleurs champion suisse de saut et vice-champion de Suisse en combiné et figures. Quant à Sergio Gamberini, depuis dix ans au sein du FC Versoix, il vient d'être transféré au Servette FC après avoir connu l'honneur d'une sélection nationale pour une compétition UEFA. Le **Super-cross de Genève** était à l'honneur avec la présence de MM. Robert Milej et Michel Balestra, accompagnés des pilotes moto Jean-Charles Tonus et Serge David venus présenter au public versoisien leurs machines. Le boxeur **Johnny Kichenin**, entouré de son professeur M. Lazzaroto et de son président Marc Tschanz, représentait la boxe genevoise. Enfin, le dernier invité était particulièrement prestigieux, s'agissant de **Karl-Helz Rummenigge**, double finaliste de la Coupe du Monde, une fois champion d'Europe, deux fois champion d'Europe des clubs, une fois vainqueur de la Coupe intercontinentale des clubs et 93 fois international avec l'équipe de RFA. Le centre-avant du Servette FC, considéré comme l'un des dix meilleurs joueurs du monde de la décennie, apportait une note de classe à une cérémonie versoisienne qui, d'année en année, voit son impact médiatique augmenter, ce dont le monde sportif versoisien ne peut que se féliciter.

Routes et emplacements (plage, cours d'eau, cimetièrre) – Assainissement – Voirie et décoration florale – Ecoles – Jeunesse – Domaine social – Environnement.

Conseiller administratif délégué: M. Georges-H. Jauslin

Routes et emplacements

Dans la mesure des possibilités financières de la commune et de notre souhait de maintenir en bon état notre réseau routier et nos emplacements publics, nous avons, au cours de l'exercice écoulé, procédé aux travaux suivants:

Parc Ravel: nous avons remis en état, avec un minimum de frais, cet emplacement charmant, dont l'éclairage a été renouvelé par la même occasion.

Route de Suisse - Chemin de Montfleury: en collaboration avec le Département des travaux publics, le carrefour a été remodelé et des feux de trafic installés.

Parking avenue Deshusses: suite à l'enlèvement des décombres laissés par l'incendie du dépôt occupé par l'entreprise Magnin, un emplacement de stationnement à cet endroit a été réalisé à moindres frais, vu l'incertitude qui règne quant à l'aménagement définitif de ce quartier.

Remise en état de plusieurs chemins: ce fut le cas notamment pour les chemins des Culparis, du Nant-de-Braille et des Rouvières. Quant au chemin Courvoisier, il a subi un «gravillonnage», réfection de surface, l'ouverture d'un important chantier entre le chemin et la route de Suisse nous incitant à la modernisation.

Divers aménagements ont aussi permis d'augmenter la sécurité des usagers, qui vont d'ailleurs dans le sens de mesures envisagées depuis longtemps par nos autorités et signalées dans l'étude présentée par l'Association des parents d'élèves. Signalons à ce sujet la création, par le DTP, d'îlots sur la route de Suisse pour permettre la traversée de la chaussée en deux temps aux endroits les plus stratégiques et l'avancement des travaux de réalisation de la piste cyclable «Route de Sauvigny - Route de l'Etraz - Centre sportif», entièrement assurés par l'Etat de Genève.

Assainissement

Les travaux de mise à jour de notre réseau d'égouts se poursuivent, entraînant des dépenses importantes, d'une part, et un certain nombre d'inconvénients, heureusement compensés et vite oubliés par le fait de la disposition d'une chaussée impeccable. La complexité de ces travaux, plus spécialement en sous-sol, donne parfois à penser que le déroulement en est trop lent; c'est l'occasion ici de rappeler qu'il importe de coordonner les efforts de plusieurs Départements de l'Etat, des Services Industriels, du Téléphone, parfois d'autres communes, sans oublier les propriétaires riverains, dont nous nous plaignons d'ailleurs à relever la coopération constructive.

Au cours de l'exercice, nous avons procédé aux travaux d'assainissement ci-après:

- Chemin Dégallier: mise en séparatif du tronçon supérieur de cette artère, soit entre le chemin Maurice-Ravel et le canal.

Ecoles

L'effectif total des élèves des classes enfantines et primaires s'élevait à 816, réparti comme suit:

- Groupe de Bon-Séjour	5 classes division moyenne
- Ecole Choiseul	3 classes division élémentaire
	1 classe division moyenne
- Ecole Courvoisier	1 classe division élémentaire
	1 classe division moyenne
- Groupe Lachenal	2 classes division élémentaire
	12 classes division moyenne
	1 classe d'adaptation
- Ecole Montfleury I	2 classes division élémentaire
	10 classes division moyenne
- Ecole Montfleury II	2 classes division élémentaire
	2 classes division moyenne

Les élèves domiciliés hors de Versoix sont au nombre de 43. Notons les excellentes relations que nous entretenons avec le corps enseignant et l'autorité scolaire, représentée par M. Maurice Janin, inspecteur des écoles.

Les activités parascolaires fêtaient le 11 octobre 1988 leur centenaire et ont organisé, à cette occasion, une semaine «portes ouvertes» au restaurant scolaire de Bon-Séjour. Ce fut l'occasion pour les parents d'assister, avec leurs enfants, à l'un des repas. Rappelons que le restaurant scolaire, dont la responsable est M^{me} D. Martin, secondée par de valeureux bénévoles, accueille toujours un plus grand nombre d'écoliers (en moyenne soixante-cinq quotidiennement).

Le déroulement de la Fête des promotions s'est effectué en deux étapes. Le vendredi soir, c'était la cérémonie qui réunissait les élèves de 6^e année, qui ont présenté aux parents de nombreuses productions. Une collation a suivi cette réunion.

Le dimanche après-midi, le cortège a été agrémenté d'un orchestre, «Les MacDonald Swingers», sans oublier bien sûr la Musique Municipale de Versoix, les Tambours de Plainpalais et le Corps de Musique de Cossonay. La commune a offert un spectacle de choix aux enfants: un ballet Modern-Jazz présenté par M^{me} Pidancet et les clowns musicaux «Les Rossyann», qui utilisent à la perfection plus d'une vingtaine d'instruments. Comme de coutume, cette journée a été l'occasion d'un grand rassemblement de la majeure partie de la population versoisienne.

La commune continue à participer activement, à l'aide de subventions, aux diverses sollicitations des enseignants pour des spectacles, excursions (classes vertes, classes blanches), échanges de classes...

Jeunesse

«**Le Rado**», centre de loisirs pour adolescents, développe toujours un plus grand nombre d'activités: discos du mercredi et du samedi, films, soirées-crêpes, mini-bibliothèque, bricolage et la revue «Radoactif», qui est la compilation de textes et de dessins de jeunes fréquentant «Le Rado». Les vacances de février 1988 se sont déroulées aux Mosses (Alpes vaudoises), dans un chalet plein sud sur les pistes, et ont compté dix-huit participants.

Grâce à l'acquisition d'un minibus en avril 1988, dix-neuf jeunes, dont dix de Versoix, ont décidé de vivre vingt-cinq jours sous le soleil de Grèce. Nuits à la belle étoile, concours de châteaux de sable, plage et farniente, visites de sites et quelque

4000 km dans les roues..., ce sont quelques-uns des nombreux souvenirs que chacun a ramené de ce pays fantastique. Rappelons que «Le Rado» a la chance de disposer de la villa Naine ainsi que d'un grand terrain.

«**La Fosse**», club des jeunes de Versoix, est toujours fermée. La commune cherche activement une solution pour offrir aux amateurs de disco un nouveau lieu de rencontre.

La commune apporte également son soutien aux activités d'été qui se déroulent à «La Grève», aux colonies de vacances et aux camps organisés par les troupes de scouts.

Domaine social

La commune verse des **allocations complémentaires** à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Ces versements s'effectuent deux fois par an et s'élèvent à chaque fois à Fr. 275,- pour les personnes seules et à Fr. 425,- pour les couples, auxquels s'ajoute une indemnité de Fr. 100,- pour le chauffage.

Le montant total en 1988 s'est élevé à Fr. 76.675,-.

Le nombre de chômeurs s'est élevé à 27 durant l'année 1988, contre 29 l'année précédente.

Les personnes au bénéfice de l'AVS sont environ 900, celles au bénéfice de l'OAPA (Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides) 150.

La sortie des Aînés s'est déroulée le 15 septembre 1988 à Champex, en Valais. Les participants se sont rendus à Orsières en train à bord de la rame CFF «Versoix» et, après un copieux repas, ont eu la possibilité de visiter le jardin alpin de Champex.

Bien que le soleil n'ait pas été de la partie, la journée fut très agréable avec une belle participation: environ 240 personnes. Tous nos remerciements vont aux accompagnants, dont la présence est indispensable pour l'encadrement des intéressés.

Le Club des Aînés, dont M^{me} Andrée Cuénin assure la présidence, déploie de nombreuses activités: tournoi de pétanque, grillades à la cabane des Bûcherons, rallye pédestre, Grand-Casino de Genève... et bien d'autres choses encore!

Le Bureau d'information sociale (BIS), dirigé par M. D. Armitage, assisté de M^{me} A.-M. Leyvraz, s'occupe toujours aussi activement des cas sociaux, dont la majeure partie de ceux-ci concerne les personnes âgées qui se trouvent confrontées à de multiples problèmes, notamment après le décès du conjoint.

Le BIS de Versoix a géré, en 1988, 50 dossiers d'assistance et 80 dossiers dont il faut assurer la gestion financière.

Une des tâches du BIS consiste également à surveiller le remboursement des avances accordées par l'Hospice général aux personnes nécessiteuses et à remplir les déclarations d'impôts d'environ 40 Versoisais.

Le bilan 1988 de l'aide financière du BIS totalise plus de Fr. 300.000,-.

La fiche sociale de Versoix se présente comme suit:

900 personnes sont au bénéfice des rentes AVS ou AI;

150 personnes bénéficient de l'aide OAPA;

40 personnes attendent d'obtenir l'OAPA.

Le BIS dispose malheureusement d'un local vraiment très exigü et peu pratique pour recevoir les gens. Il est donc urgent de trouver un endroit plus adéquat et plus grand pour que cet organisme puisse continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Les garderies :

«**Les Mouflets**» de **Bon-Séjour** accueillent toujours les enfants de plus de 150 familles et, face au grand nombre de demandes, ont dû pratiquer des tarifs différents pour les non-résidents.

La responsabilité de l'activité incombe à M^{mes} Catherine Fouvy et Valentine Pamingle.

Rappelons que la Commission sociale, dans sa séance du 13 juin 1988, a désigné M^{me} Janine Schneckenburger et M. Michel Jaeggli, Conseillers municipaux, en qualité de délégués auprès de cette garderie.

La garderie de l'Association des habitants de Montfleury est dirigée par M^{me} Maria Ecuyer. Sa fréquentation est en constante augmentation: plus de 60 enfants sont accueillis chaque semaine à raison de trois demi-journées. La liste d'attente est toujours aussi importante, ce qui confirme toujours le besoin d'une crèche à Versoix.

Un projet de crèche a été présenté par M^{mes} J. Antreasyan et F. Jombart à la Commission sociale du 14 mars 1988. Le Conseil administratif étudie sérieusement ce problème.

Ludothèque: M^{me} Muriel Widmer, accompagnée de ses collègues, ont été reçues le 13 juin par la Commission sociale. Ce sont 600 jeux prêtés à plus de 120 enfants, le travail étant assuré par 13 bénévoles.

Le service des repas à domicile a livré, en 1988, 1878 repas à 28 personnes. Ce sont 13 bénévoles qui se sont occupés des livraisons. Rappelons que ces repas peuvent être servis à toute personne momentanément dans l'impossibilité de les confectionner, ceci pour le prix de Fr. 9,-.

Le service des soins à domicile de la Croix-Rouge (SASCUM), assuré par quatre infirmières et trois aides extra-hospitalières, donne des soins à domicile 7 jours sur 7 jusqu'à 21 h., à raison de plus de 5000 visites dans l'année pour Versoix!

Le nombre des clients du SASCUM âgés de plus de 80 ans a augmenté, de 1987 à 1988, de 4,53% et représente actuellement 51,81% des personnes recevant des prestations à domicile de la part des infirmières. 84% de tous les clients vus à domicile ont dépassé l'âge AVS!

Le Service de l'aide ménagère au foyer et le Service d'aide familiale sont installés depuis juillet 1988 à l'ancienne forge de Bon-Séjour, 4, route de Sauvigny.

Le Service d'aide familiale (SAF), placé sous la responsabilité de M^{me} A.-M. Muller, vient en aide auprès de 29 personnes qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite (744 heures de travail) et auprès de 13 personnes au bénéfice de l'AVS (1293 heures). C'est donc, au total, 42 clients et 2037 heures de travail pour Versoix.

Le Service de l'aide ménagère au foyer (AMAF), dont la direction incombe à M^{me} A. Veyron, a offert ses prestations à 104 personnes demeurant à Versoix, dont plus de la moitié ont dépassé l'âge de 75 ans. Ceci totalise, pour l'année 1988, 5136 heures consacrées aux clients.

Rappelons que l'AMAF a célébré le 6 mai 1988 son 25^e anniversaire.

La Société des Samaritains de Versoix et environs, dirigée par M^{me} R. Lanzoni, se compose de 28 membres actifs. Relevons la présence constante de cette institution lors des manifestations versoisiennes, ce qui représente plus de 150 heures de travail. Les journées de don du sang des 25 mai et 24 décembre 1988 ont rencontré un grand succès.

Mais le grand événement de cette année fut la célébration du 100^e anniversaire de l'Alliance Suisse des Samaritains.

A noter enfin que 6 cours de sauveteurs ont été organisés en 1988 et 88 certificats délivrés.

Aide humanitaire: Selon proposition de la Commission sociale du 7 septembre 1988 et acceptation du Conseil administratif du 28 septembre 1988, le budget de l'aide humanitaire a été distribué de la manière suivante:

- Fr. 25.000,- à l'étranger, en faveur d'organisations caritatives pour le tiers monde telles que Cottolengo (Fr. 5000,-, aide ponctuelle en Colombie), Solidarmed (Fr. 10.000,-, alimentation en eau potable d'un dispensaire au Cameroun), Fédération genevoise de coopération (Fr. 7000,-, formation professionnelle agricole à Rio Grande do Sul, au Brésil), ainsi que Fr. 3000,- à l'Association «Coopération coup de main» concernant un projet hydraulique, scolaire et sanitaire au Sénégal, mené à bien par le corps enseignant et les élèves du Cycle d'orientation.
- Fr. 25.000,- ont été également attribués à l'aide humanitaire en Suisse (Solidarité Femmes, Mouvement Jeunesse Suisse Romande, Association Suisse Romande contre la myopathie, Armée du Salut).

Le Conseil administratif présente tous ses remerciements aux personnes qui s'investissent bénévolement dans toutes les actions sociales de Versoix. C'est ainsi que le pouvoir exécutif communal a décerné le «mérite versoisien» 1988 au groupe des bénévoles qui assurent le transport des personnes âgées ou handicapées, dirigé par M^{me} O. Aladjem.

Environnement

Déchets urbains: la Commission municipale s'est notamment penchée en 1988 sur la récupération des déchets, tels que le papier, le verre, les huiles.

La population versoisienne dispose à présent:

- pour le papier: de deux bennes (groupe scolaire A.-Lachenal et Montfleury);
- pour le verre: de quatre conteneurs (place Ch.-David, avenue A.-Lachenal, parking du groupe scolaire A.-Lachenal et Grand-Montfleury);
- pour les huiles: d'un récupérateur situé sur le parking du groupe scolaire A.-Lachenal avec deux compartiments, l'un pour les huiles minérales (de moteurs), l'autre pour les huiles végétales (ménagères).

Des instructions précises à ce sujet ont été diffusées à toute la population.

Aéroport: toujours soucieuse des problèmes que pose le trafic aérien dans notre commune, la Commission de l'environnement, dans sa séance du 10 octobre 1988, a reçu M. A. Looten, président de l'ARAG (Association des Riverains de l'Aéroport de Genève). Le 2 février 1989, les membres de ladite Commission ont été les invités de la direction de l'aéroport de Genève. M. Jobin, directeur technique, évoqua notamment les moyens dont dispose l'aéroport pour lutter contre le bruit des aéronefs.

En février 1989, dans le cadre d'une visite organisée par la Commission consultative cantonale, M. Georges-H. Jauslin, Conseiller administratif délégué, s'est rendu à l'aéroport de Francfort pour se rendre compte sur place de l'efficacité du mur anti-bruit long de 15 kilomètres.

Cours d'eau

Le **canal de Versoix** a été, comme chaque année, l'objet de soins attentifs. Le projet de nouveau profil du canal, de la Cité Choiseul au chemin de Villars, est terminé. La mise en gabarit du canal sur le tronçon Cité Choiseul - chemin du Lac est, elle aussi, réalisée.

Prochainement, seront entrepris la réfection de la vanne dite du «Fer à Cheval» et l'aménagement du fond du vallon.

Plage

Versoix a le privilège de disposer d'un accès direct aux rives du lac. La plage reçoit de plus en plus de baigneurs et de promeneurs; aussi, la mise à disposition par la commune du bas de la propriété «Fleur-d'Eau» va-t-elle augmenter les possibilités de détente dans ce secteur.

De plus en plus nombreux sont les Versois, ou nos visiteurs, qui utilisent les emplacements de barbecue récemment installés sur la partie de la plage agrandie en direction de la propriété «La Grève», grâce à la compréhension du Département des travaux publics. Restent les problèmes posés par la cohabitation avec les centres aérés, qu'il faudra bien résoudre avec un peu de bonne volonté et d'imagination!

Voirie

Les travaux préparatifs à l'agrandissement des locaux de la voirie sont maintenant terminés. Projets, plans, budget et vote par le Conseil municipal vont permettre le début de sa réalisation dès la mi-août 1989. Il s'agit là d'une extension de trois travées dans le prolongement de l'immeuble existant, qui permettra également l'agrandissement des surfaces à disposition des pompiers et le changement du système de chauffage qui se fera au gaz, plus écologique.

L'année sous référence n'a pas vu notre parc de véhicules ni celui de nos machines se modifier de façon évidente. Il importe cependant de savoir que, prochainement, une « mise à jour » s'avérera indispensable, les tondeuses montrant plus que des signes de fatigue, comme notre balayeuse, d'ailleurs.

Nous avons continué notre collaboration, à notre satisfaction, avec une entreprise privée pour l'enlèvement des ordures, toujours plus abondantes. Une expérience de centralisation du ramassage a été lancée au bas du secteur de Richelien, où nous avons créé un emplacement spécial sur lequel deux containers ont trouvé place. Notons à ce sujet que le changement d'habitudes est toujours lent, mais que les habitants de la région font preuve d'une autodiscipline de plus en plus efficace. Merci donc à tous ceux qui collaborent à cet effort.

A titre d'information, nous pouvons indiquer que le tonnage de déchets, l'an passé, s'est élevé à 3400 tonnes (contre 3071 tonnes l'année précédente).

Décoration florale

Nos jardiniers ont, comme à l'accoutumée, contribué avec succès à la décoration de notre village, qui offre à ses habitants et à nos hôtes de passage l'image d'une communauté qui vit en harmonie avec les plus belles prestations de la nature.

Ces efforts ont été doublés par le souci des habitants de notre commune de la rendre attractive par une incessante floraison. Le résultat obtenu est d'autant plus remarquable qu'il n'était stimulé, cette année, par aucun concours, ce qui ne veut pas dire que la formule (ou une autre) soit abandonnée à jamais.

C'est donc avec reconnaissance que nous remercions chacun pour sa contribution.

Cimetière

L'an dernier, le cimetière de Versoix a connu 20 inhumations, alors que nous enregistrons 4 incinérations. Le columbarium, pour sa part, recevait 8 urnes.

Le renouvellement des arbres a continué, pour redonner à notre champ du repos l'aspect digne et ordonné qui s'impose, programme qui sera poursuivi.

**Finances – Taxe professionnelle – Fonds spéciaux – Loyers et redevances
– Bâtiments communaux – Etablissement pour personnes âgées –
Domaine culturel – Bibliothèque – Agriculture – Forêts – Service du feu
– Protection civile – Police et circulation – Affaires militaires – Défense
générale – Etat civil – Statistiques.**

Conseiller administratif délégué: M. Pierre-Marie Salamin

Domaine culturel

VERSOIX-SPECTACLES

C'est sous l'appellation «**Versoix-Spectacles**» que la Mairie gère l'animation culturelle depuis le mois de septembre 1988.

Cette mission était assurée auparavant par «Ecole et Quartier», qui a souhaité se libérer de cette tâche devenue trop importante.

Les autorités communales n'ont pas manqué de remercier les responsables pour toute l'attention apportée à la parfaite exécution de la mission.

«Versoix-Spectacles» se compose d'un comité de gestion présidé par M. D. Vuadens, où figurent M^{mes} et MM. A. Annen, Ch. Bernath, P. Dupanloup, J. Margand, Ph. Janin, F. Wicht.

Ce comité propose un programme annuel à la Commission culturelle du Conseil municipal en vue d'obtenir son approbation ainsi que le budget qui en découle.

Pendant la période concernée par notre compte rendu, le public (3500 personnes au total) a eu le plaisir d'assister à des spectacles variés: sept concerts de musique classique, deux ciné-conférences «Connaissance du monde», une «Nuit du jazz», Fantaski, trois conférences, une opérette, une exposition Salvador Dalí, un concert rock, une comédie théâtrale, ainsi qu'une matinée enfantine de marionnettes.

Le souci du comité de gestion est de respecter la volonté politique communale: la pratique de prix d'entrée à un tarif populaire et la programmation d'un éventail d'animations touchant un peu tous les domaines du spectacle.

Nous pensons que l'objectif a été atteint. Le Conseil administratif se félicite des résultats obtenus et encourage vivement l'équipe de «Versoix-Spectacles» à persévérer. Gageons que les Versoisiens apprécieront l'effort réalisé et deviendront de plus en plus nombreux à adopter la formule «une occasion de sortir à Versoix».

ÉCOLE ET QUARTIER

L'ouverture de l'école au quartier continue et s'étend par un élargissement des contacts avec la Mairie, les sociétés locales et la population en général.

C'est ainsi que la Commission d'animation culturelle, après cinq ans d'existence, a passé le relais à «Versoix-Spectacles» le 30 juin 1988, face à la « crise de croissance » à laquelle doit faire face «Ecole et Quartier».

En effet, l'augmentation régulière du nombre de participants témoigne de l'intérêt croissant des habitants, adultes et jeunes, dans le domaine de la formation permanente et du loisir actif. Ils sont 1940 à participer à l'une des 100 activités proposées pour 5582 heures de cours dans l'année.

Félicitations à son administrateur plein d'enthousiasme, admirablement entouré d'une équipe dynamique.

Depuis août 1988, le journal «**Rive droite Rive gauche**» offre un nouveau format magazine à l'ensemble de la population deux fois par mois. Versoix, avec d'autres communes, collabore à la parution de ce bi-mensuel en communiquant régulièrement des informations officielles.

Le Mémento versoisien, mensuel depuis plus d'une année, est un véritable outil d'informations, renseignant ainsi la population sur toutes les manifestations communales, culturelles et sportives.

La Musique Municipale de Versoix, qui compte 35 membres, a donné, dans le cadre des concerts d'été de la Ville de Genève, deux représentations, l'une à la Rotonde, l'autre aux Bastions. Elle était également l'invitée d'honneur du Marché-Concours des chevaux de Saignelégier en août 1988. Enfin, c'est le 2 février que les élèves de la MMV ont été auditionnés à l'aula du Cycle des Colombières.

ANIMATIONS LOCALES

- **La Fête des Commerçants et Artisans de Versoix** s'est déroulée les 4 et 5 juin sur la place du Bourg avec sa traditionnelle course de caisses à savon qui remporte toujours un grand succès!
- **La Fête du Bourg**, organisée conjointement par les «Scouts» et la Mairie, le samedi 3 septembre, offrait un podium musical exceptionnel regroupant le Saxtuo de Genève, l'ensemble «Camerata» de Dijon, «Country Rain» et les «New Pépères» qui ont présenté un magnifique concert de jazz de New-Orleans. Les enfants ont eu la possibilité de faire une parade dans le quartier avec la calèche et le limonaire de Bonaventure le Troubadour.

Bibliothèque

M^{me} Maria Thorimbert, diplômante de l'Ecole bibliothécaire, a réorganisé le secteur des documentaires chez les jeunes. Le rayon s'est vu ainsi enrichi de plus de 150 ouvrages neufs et a trouvé un aspect organisé et soigné, ce qui permet un accès rapide pour la consultation.

L'informatisation de la bibliothèque s'est enfin réalisée! Le système «Biblio» (maison Software System) a été choisi avec du matériel Hewlett Packard. Les bibliothécaires espèrent arriver en quelques mois à enregistrer une grande partie des documents pour que le système de prêt fonctionne le plus rapidement possible.

Dans le but de développer les relations publiques, plusieurs animations ont été proposées:

- La conférence de M. Michel Dokic «Apprendre aujourd'hui: processus de mémoire».
- Le «Manuscrit Sylvestre» dans la Maison du Charron le vendredi 6 mai: manuscrit réalisé par 123 écrivains suisses sur parchemin, entièrement écrit à la plume d'oie et enluminé par les artistes, composé de poèmes à la gloire de la forêt.
- La bibliothèque a activement participé à la Fête latino-américaine en présentant un stand de livres.
- «Roullivres» est venu à Versoix pendant deux semaines, accueillant 25 classes pendant les heures scolaires. Le jeudi 24 novembre, une fête a eu lieu en collaboration avec la bibliothèque; le thème: « Il était une fois un arbre» a permis aux enfants de participer à plusieurs jeux et de recevoir des prix.
- L'heure du conte de Noël a accueilli une cinquantaine d'enfants.

Finances

Une fois n'est pas coutume, le rapport concernant les finances communales débutera par le tableau que le Département des finances a adressé aux Autorités versoisiennes, retraçant l'évolution de l'impôt sur les personnes physiques au cours des trois dernières années.

	1986	1987	1988
Nombre de centimes additionnels	50	50	50
Part privilégiée	70%	70%	70%
PRODUCTION NETTE (bordereaux émis, plus suppléments, moins dégrèvements)			
	8.122.315	8.418.314	8.214.895
Valeur du centime additionnel	162.446	168.366	164.298
Variation en %		+ 3,6%	- 2,4%
PERCEPTION NETTE (encaissements, moins frais de perception)			
	7.819.296	8.502.009	7.778.095
		+ 8,7%	- 8,5%
RELIQUAT			
	1.585.356	1.238.712	1.434.952
		- 21,9%	+ 15,8%

Ce tableau suscite commentaires et questions.

Le commentaire sera bref: prévoir au budget Fr. 8.500.000, – et n'en recevoir que Fr. 7.778.095, – démontre, dans un premier temps, la précarité des finances de notre commune et, dans un second temps, les difficultés qu'ont les Autorités à établir des budgets précis car elles ne disposent, pour le faire, que des renseignements que le Département des finances leur communique.

Et les questions! La première qui vous vient à l'esprit est de se demander pourquoi une telle variation du centime additionnel, alors qu'en 1987 il avait progressé de 3,6%.

La deuxième, pourquoi cette baisse s'est-elle produite à Versoix alors que pour l'ensemble du canton, les services de l'Etat mentionnent une augmentation moyenne de 2,5%?

Cette régression importante (- 8%) est-elle imputable à l'introduction du rabais pour couples et au fait que (rapport du GIEED page 15 éd. 1989) Versoix comporte une proportion assez élevée de logements subventionnés? Ou simplement l'année fiscale ne serait-elle qu'un accident de parcours comme notre commune en a déjà connus?

Il est dès lors clair que cette situation pèse lourdement lorsque les Conseillers municipaux et le Conseil administratif doivent prendre des décisions engageant l'avenir financier de la commune.

Avec des places de travail occupant 23,78% de la population active, un centime additionnel rapportant Fr. 19,91 par habitant et une dette de 22 millions, les perspectives ne sont guère réjouissantes. De ce fait, certains projets, dignes de figurer dans l'inventaire des investissements immobiliers ou à caractères sociaux devront, à court terme, céder la priorité à d'autres dont l'urgence ne peut être différée.

Mais l'avenir est-il aussi incertain? Il faut, raison gardée, conserver un certain optimisme, car il est juste d'espérer que le déclassement en zone d'habitations de certaines grandes parcelles soit assuré, en retour, de places de travail constituant une compensation correspondant aux investissements consentis.

Voici en bref quelques données:

La part de notre commune à la péréquation financière intercommunale s'est élevée à Fr. 885.189,-. Quant au Fonds d'Équipement Communal, il nous a attribué un montant de Fr. 976.063,15 et une participation extraordinaire de Fr. 120.000,-, ce qui a presque couvert le montant des intérêts de nos emprunts.

Le centime additionnel avait été budgétisé à Fr. 170.000,-. Sa valeur de perception s'est élevée à Fr. 155.561,91.

Cette année, les prévisions établies par le Département des finances n'ont pas été atteintes.

La perception de la taxe professionnelle s'est élevée à Fr. 305.521,-.

Le reliquat de l'impôt sur les personnes physiques et les personnes morales se montait au 31 décembre 1988 à Fr. 1.256.768,65 et celui de la taxe professionnelle à Fr. 27.750,-.

Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de Fr. 97.656,47.

La Caisse communale a procédé à des investissements pour Fr. 10.404.648,10.

L'insuffisance de financement a été bouclée par l'emprunt de Fr. 3.000.000,- du 1^{er} mars 1988 auprès de la Coopérative Financière des Communes Genevoises et par des subventions reçues.

Le service comptable de la commune a vécu en 1988 une année difficile. Au début mars survenait le décès de M. Charly Wicht, secrétaire général, qui, en un peu plus de dix ans, avait acquis une solide maîtrise de la gestion des finances communales. Sa perte fut lourdement ressentie car ses compétences et ses avis constituaient un précieux appui pour le Conseil administratif.

En mai, intervenait le départ de M. Eric Forestier, comptable principal. Ainsi, pendant trois mois, pour des raisons diverses, tout le travail fut assuré par M^{me} Böhm qui réussit à faire fonctionner ce service sans trop de heurts. Qu'elle en soit remerciée.

Dès septembre, un nouveau comptable, M. Albert Bettems, entrait en fonction, déchargeant le Conseiller administratif délégué aux finances de bien des soucis.

Service du feu

Durant l'exercice écoulé, les sapeurs-pompiers ont effectué 34 sorties pour diverses interventions, soit:

- inondations suite à des orages;
- arbres couchés au travers des routes, arrachés par la bise;
- pollution sur le lac et dans le canal;
- feux de voitures;
- feux d'appartements, de maisonnette d'habitation préfabriquée chez les forains;
- feu de bateau à Port-Choiseul;
- personnes bloquées dans des ascenseurs.

Ils ont assuré 41 gardes de salles et divers services lors de cortèges et au cours de manifestations diverses, soit, au total, 330 heures de service.

Équipement personnel

La moitié de l'effectif de la Compagnie a pu être équipée de la nouvelle veste de feu subventionnée par l'inspection cantonale. L'autre moitié de l'effectif sera équipée fin 1989; priorité a été donnée aux sapeurs travaillant la journée à Versoix, ainsi que quelques équipements pour les nouveaux sapeurs.

Matériel

Divers petits matériels ont été acquis.

Véhicule

Sur préavis de l'Inspection cantonale du Service du Feu, nous avons équipé le véhicule Renault d'une pompe de refoulement.

Cette pompe a été montée sur le véhicule par la Maison Camiva France, filiale de Renault-Véhicule-Industrie et spécialisée en matériels et véhicules pour sapeurs-pompiers.

Après une vérification et une série de tests, la pompe donne entière satisfaction.

Mutations 1988

Ont été admis dans les sapeurs-pompiers sur préavis du Conseil administratif et après avoir suivi avec succès l'école de formation cantonale de Bernex: les sapeurs Aebischer Georges, Forel Rémy, Robyr André-Luc.

Le cpl Edouard Vögeli a été nommé par le Conseil d'Etat sur préavis du Conseil administratif au grade d'officier. Le lieutenant a suivi l'école cantonale d'officiers subalternes avec succès.

Démissions

Pour cause de changement de domicile, raisons professionnelles, les sapeurs Claude Schaefer, entré dans la Compagnie en 1982-1987, Claude Fankhauser, entré dans la Compagnie en 1986-1988, Claude Mestrallet, entré dans la Compagnie en 1985-1987 ont présenté leur démission.

Janvier 1988

Nous avons pris acte des démissions suivantes pour mise à la retraite:

- du plt P. Marcuard, pour 30 ans de service,
- du four P. Macheret, pour 27 ans de service,
- du sgt S. Alessi, pour 30 ans de service,
- du sap P. Ditzoff, pour 29 ans de service,
- du sap L. Falconnet, pour 27 ans de service,
- du sap F. Luti, pour 25 ans de service,
- du sap R. Falconnet, pour 25 ans de service.

Tous ont droit à des remerciements pour les services rendus à la collectivité tout au long de ces nombreuses années passées au sein de la Compagnie.

L'Etat-Major, afin de pouvoir être appelé par la centrale d'alarme 118 du SIS et réagir rapidement en toute circonstance, a été doté de trois nouveaux BIP MOTOROLA avec réception de message.

Ces BIP sont propriété de la commune mais subventionnés par le Département de l'intérieur et de l'agriculture qui en assure l'entretien et le contrôle ainsi qu'une radio pour l'officier de piquet.

La protection civile

La protection civile est un élément de la défense nationale.

La commune est la cellule de base de la protection civile, laquelle est l'instrument communal pour *protéger, sauver et secourir* la population; elle *protège* les biens culturels.

Le 24 mai 1959, le peuple suisse et les cantons acceptaient l'article 22bis de la Constitution instituant la protection civile.

Le 7 octobre 1977, les Chambres fédérales adoptaient une nouvelle loi: chaque commune de notre pays doit avoir un organisme de protection civile et chaque habitant doit avoir une place protégée.

Au 31 décembre 1988, l'effectif des personnes instruites et incorporées était de 384 personnes réparties dans les services suivants:

Direction locale	73 personnes
Direction de quartiers	13 personnes
Direction d'îlots et abris	91 personnes
Détachement PLCF	119 personnes
Poste sanitaire	56 personnes
Section d'exploitation	6 personnes
Ravitaillement	22 personnes
OPE	<u>4 personnes</u>
Total	384 personnes

Toutefois, il convient de rappeler que l'effectif total du corps de protection civile de Versoix devrait comprendre environ 730 personnes. Il reste donc à former un peu plus de 340 personnes.

A Versoix, pour l'instant, nous avons davantage de places protégées que d'habitants; l'organisme d'abris prépare les affiches d'attribution d'abris qui seront à coller dans chaque appartement ou villa afin que les habitants sachent où se trouve l'abri dans lequel ils peuvent se rendre; le Département de l'intérieur et de l'agriculture fera la distribution d'une brochure à tous les ménages du canton, intitulée: «Alarme – Que faire?».

A signaler que l'Observatoire de Sauverny a deux abris: l'un de 69 places pour son personnel et l'autre de 66 places pour la population.

Versoix a complètement réalisé les constructions prévues pour 10 000 habitants:

en 1972: le poste sanitaire (Po San I) de Montfleury;

en 1976: le poste de commandement du chemin des Colombières combiné avec le dépôt du matériel pour les formations pionniers et lutte contre le feu: ce qu'on appelle un poste d'attente; et le poste du chef de quartier I;

en 1989: un poste d'attente (pionniers et pompiers) combiné avec un poste sanitaire (Po San II) et le poste du chef de quartier II à Ami-Argand (Les Conifères);

en 1989

ou 1990: un poste sanitaire de secours (PSS) sous la maison des personnes âgées à Bon-Séjour – 130 lits de malades – ouvrage construit par le canton, mais qui sera placé, plus tard, sous la responsabilité de la commune.

Versoix dispose aujourd'hui, sans tenir compte du PSS cantonal de Bon-Séjour, de 82 lits de malades et de 280 lits pour le personnel de la Protection civile.

En effet, il faut préciser que les constructions actuelles ne sont pas destinées aux habitants, mais au personnel de la Protection civile.

Versoix est divisée en deux quartiers, chacun de 4500 à 5000 habitants en chiffres ronds; ces quartiers sont divisés en neuf îlots chacun, l'îlot représentant au moins 500 habitants; chaque îlot est divisé en domaines d'abris, un domaine d'abri représentant au moins cinquante habitants.

Ces entités ont chacune un chef à leur tête.

Le contrôle des effectifs, les mutations du personnel, la comptabilité des exercices, le contrôle des livrets de service et la dactylographie de la correspondance sont de la responsabilité de M^{me} M.-J. Grenier.

Dans le cadre communal, l'entretien des installations techniques et des locaux sont de la responsabilité de M. F. Blanchard.

Le chef, la secrétaire et le responsable technique travaillent chaque jour à mi-temps dans le poste de commandement du chemin des Colombières.

Etat civil

Pour situer l'état civil dans le temps, nous pouvons dire que l'enregistrement des événements d'état civil remonte à l'époque où les ecclésiastiques tenaient les registres paroissiaux qui constituaient alors le seul reflet d'une communauté, ceci dès le XVI^e siècle environ.

Il est à noter que, dès le 1^{er} janvier 1988, l'état civil a fait un grand pas dans son évolution, suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit matrimonial permettant, notamment, à l'épouse de conserver son nom de jeune fille en le faisant précéder de celui de son mari. Elle conserve également après le mariage son origine de célibataire, en plus de celle(s) de son époux.

La procédure relative au mariage civil constitue certainement la tâche la plus importante de l'officier de l'état civil.

Les événements d'état civil suivants sont traités par l'officier de l'état civil:

- naissances inscription au Registre des naissances;
- mariages inscription au Registre des mariages;
- décès inscription au Registre des décès;
- reconnaissances inscription au Registre des reconnaissances;
- déclaration concernant le nom réception et légalisation.

A Versoix, le registre des mariages vient en tête du nombre d'inscriptions, avec une moyenne de 80 mariages ces dernières années. La situation privilégiée de la Mairie draine bon nombre de couples domiciliés en ville de Genève ou dans d'autres communes jusqu'à la salle des mariages pour conclure leur union. Nous avons également eu l'avantage d'accueillir, pour fonctionner comme témoins, quelques personnalités telles que M. Philippe Noiret et M. Yannick Noah.

Depuis 1982, nous n'avons enregistré aucune naissance à Versoix, les jeunes mères choisissant, dans la presque totalité des cas, d'enfanter en milieu hospitalier.

Les décès à domicile varient entre 15 et 20 par année.

Les reconnaissances se chiffrent entre 2 à 5 par an.

Encore peu de femmes signent la déclaration de conservation de nom au moment de la signature de la promesse de mariage, et nous n'avons à ce jour enregistré aucun cas de changement de nom, c'est-à-dire de situation où le couple décide d'adopter le nom de famille de l'épouse.

Alors que les naissances, mariages, décès et reconnaissances sont inscrits dans les Registres correspondants dits «Registres spéciaux», le Registre des familles doit être considéré, lui, comme un «Registre d'ensemble» pour le recensement de tous les rapports d'une personne avec sa famille, son nom et son droit de cité, événements centralisés au lieu d'origine et qui permettront une mise à jour permanente du Registre des familles. Le Registre des familles de la Commune de Versoix est tenu sous la forme de feuillets, les mariages de ses ressortissants en augmentent régulièrement le volume, ainsi que les naturalisations d'étrangers et de confédérés.

Le service de l'état civil de Versoix délivre plus de 200 extraits d'actes par année.

* * *

Il a été célébré 80 mariages en 1988 (78 en 1987), enregistré 16 décès (18 en 1987) et aucune naissance (idem en 1987) à Versoix, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1988.

Durant la même période, 8 naturalisations d'étrangers ont été acceptées par le Conseil municipal, recouvrant ainsi 23 propositions de nouveaux Versois.

Notre service d'état civil a délivré 210 actes durant l'année 1988.

Statistiques

Evolution en 1987 et 1988 de la population versoisienne

Total de la population au 31 décembre 1987: 8879.

Total de la population au 31 décembre 1988: 8927.

Répartition	1987	1988
Genevois	2445	2465
Confédérés	3236	3254
Etrangers	3198	3208
Totaux	8879	8927

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La deuxième année de cette législature est déjà derrière nous; elle est marquée par un trait dominant, à savoir celui de la stabilité.

Les trois membres de l'Exécutif, s'ils se connaissaient déjà, ont encore perfectionné l'exercice de la cohabitation pour mieux découvrir encore les valeurs d'un consensus basé sur le respect des hommes et des valeurs qu'ils représentent.

Ensemble, il a fallu faire face, travailler au plus près de notre conscience, pour satisfaire (c'était là notre objectif) le plus grand nombre. Mais nous avons toujours su qu'il est impossible de contenter chacun, même en agissant avec honnêteté, sincérité et transparence.

L'année écoulée a vu la désignation d'un nouveau Secrétaire général et la mise en place d'une organisation des forces de travail de notre Mairie. La période d'incertitude que nous avons vécue n'a pu être traversée que parce que nous avions, comme le disait le sociologue Max Weber, «la passion, le sentiment de la responsabilité et le coup d'œil».

Dans notre bonne cité de Versoix, il faut souhaiter que la démocratie, qui n'est jamais pleinement acquise, soit toujours plus vivante, repoussant l'inertie ou la négligence des citoyens et des habitants. On entend trop souvent des remarques du genre: «Moi, monsieur, je ne fais pas de politique», ce qui revient à dire qu'on laisse faire la politique des autres, alors que tout citoyen devrait s'engager, non pas d'une façon partisane, mais en s'intéressant aux affaires publiques: c'est cela le civisme, c'est cela la politique.

Les Conseillers administratifs étant des magistrats de milice, ils ont facilement l'impression que le temps de ce retour en arrière pour rédiger ce rapport aurait pu être mieux utilisé. Ils vous sont d'autant plus reconnaissants de l'avoir lu jusqu'à cette page.

Versoix, le 31 mars 1989

Georges-Henri Jauslin, Maire
Pierre-Marie Salamin, Conseiller administratif
Gérard Ramseyer, Conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1988

Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1988 établi par la Société de Contrôle Fiduciaire SA

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 1988 de la Commune de Versoix.

Remarques préliminaires

Nous avons vérifié le report au 1^{er} janvier 1988 des soldes au 31 décembre 1987 tels qu'ils ressortent du rapport du 25 avril 1988 de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, vérificatrice des comptes de la commune au 31 décembre 1987 et tels qu'ils avaient été approuvés par le Conseil municipal lors de sa session de printemps 1988.

Le mandat de révision des comptes 1988 nous a été confié au mois de novembre 1988. Les mutations intervenues au sein de l'administration communale ont notablement perturbé le service de comptabilité. Sa tenue s'en est ressentie par de nombreuses extournes et corrections d'écritures.

Résumé du compte de fonctionnement 1988
(Classification fonctionnelle)

	BUDGET 1988		COMPTES 1988	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
001 Conseil municipal	40.000, -		40.440, -	
002 Conseil administratif, maire et adjoints	102.000, -		108.672,80	
005 Administration générale	1.084.000, -	15.000, -	1.108.606,85	44.799,35
008 Immeubles du patrimoine administratif	996.505, -	132.000, -	828.389,65	134.210,05
009 Autres charges et revenus	125.700, -	400.000, -	266.659,40	445.954,05
010 Etat civil	77.500, -	6.000, -	91.273,25	9.034,81
011 Police municipale	- , -	42.000, -	- , -	74.589,70
014 Incendie et secours	270.804, -	53.000, -	276.435,15	72.683,90
016 Protection civile	217.200, -	11.000, -	213.620,25	29.297,38
021 Ecoles publiques	1.996.600, -	25.000, -	2.015.657,10	26.571,75
030 Encouragement à la culture	323.400, -	4.000, -	403.231,80	18.740,65
033 Parcs et promenades	297.000, -	- , -	375.143, -	- , -
034 Sports	1.023.880, -	67.000, -	1.696.640,85	129.649,80
035 Autres loisirs	30.000, -	- , -	74.309,95	- , -
054 Institutions pour la jeunesse	205.000, -	45.000, -	225.472,20	63.896,25
058 Aide sociale	451.500, -	20.000, -	334.491,25	- , -
062 Routes communales	1.636.485, -	14.000, -	1.654.980,12	36.075, -
065 Trafic régional	25.000, -	- , -	23.903,70	- , -
071 Protection des eaux	461.435, -	- , -	449.288,90	- , -
072 Traitement des déchets	675.000, -	- , -	676.179,95	- , -
074 Cimetière et crématoire	29.154, -	5.000, -	39.908,85	7.959,20
078 Autres tâches protection de l'environnement	6.000, -	- , -	7.414,45	- , -
079 Aménagement du territoire	30.000, -	- , -	5.730, -	- , -
090 Impôts	303.300, -	9.780.000, -	320.530,75	10.122.521,80
094 Charges et revenus des capitaux	1.146.000, -	1.090.000, -	1.226.590,65	1.359.343,65
095 Immeubles du patrimoine financier	30.000, -	120.000, -	14.100, -	- , -
Totaux	11.583.463, -	11.829.000, -	12.477.670,87	12.575.327,34
Boni budgétisé	245.537, -			
Excédent des revenus			97.656,47	
	11.829.000, -	11.829.000, -	12.575.327,34	12.575.327,34

Compte de fonctionnement 1988
(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES				
300 Autorités et commissions	125.000, -		125.440, -	
301 Traitement du personnel	2.285.000, -		2.241.608,65	
303 Assurances sociales	167.200, -		165.725,15	
304 Caisse de pensions et de prévoyance	240.500, -		294.171,80	
305 Assurance-maladie et accidents	100.400, -		103.577,50	
306 Prestations en nature	-, -		-, -	
307 Prestations aux pensionnés	48.000, -		114.978,70	
309 Autres charges de personnel	19.000, -		38.814,55	
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	113.000, -		134.844,35	
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	277.000, -		328.726,10	
312 Eau, énergie, combustibles	343.000, -		391.516,60	
313 Achats de fournitures et de marchandises	200.000, -		398.993,15	
314 Entretien des immeubles par des tiers	837.000, -		1.100.633,42	
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	87.000, -		98.354,10	
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	146.000, -		154.418,40	
317 Dédommagements	56.000, -		59.553,80	
318 Honoraires et prestations de service	1.004.000, -		938.672,20	
319 Frais divers	114.500, -		69.678,45	
322 Dettes à moyen et long termes	1.028.000, -		1.148.711,90	
329 Autres intérêts passifs	-, -		788,35	
331 Patrimoine administratif amortissements ordinaires	2.851.263, -		2.788.082, -	
346 Compensation financière aux communes françaises	42.000, -		54.616, -	
351 Cantons	624.700, -		648.492,70	
352 Communes	171.000, -		176.671,80	
361 Cantons	23.100, -		23.054,10	
363 Propres établissements	31.000, -		228.558, -	
365 Institutions privées	430.500, -		425.366,70	
366 Personnes physiques	169.300, -		164.412,40	
367 Etranger	50.000, -		56.510, -	
330 Patrimoine financier	-, -		2.700, -	
Totaux	<u>11.583.463, -</u>		<u>12.477.670,87</u>	

Compte de fonctionnement 1988
(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
REVENUS				
400 Impôts sur le revenu et la fortune		8.500.000, -		8.189.983,80
401 Impôts sur le bénéfice et le capital		200.000, -		347.097,60
408 Fonds de péréquation financière intercommunal		850.000, -		885.189, -
409 Taxe professionnelle communale		220.000, -		305.521, -
420 Banques		30.000, -		117.431,40
421 Créances du patrimoine financier		- , -		2.697,90
422 Capitaux du patrimoine financier		20.000, -		100.280, -
423 Immeubles du patrimoine financier		120.000, -		- , -
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier		- , -		12.171,20
426 Participations permanentes du patrimoine administratif		100.000, -		30.700, -
427 Immeubles du patrimoine administratif		528.000, -		597.349,83
431 Emoluments administratifs		6.000, -		31.941,91
434 Redevances d'utilisation et prestations de service		64.000, -		130.368,85
435 Ventes de marchandises		48.000, -		62.561,40
436 Dédommagements de tiers		15.000, -		32.888,35
439 Autres contributions		- , -		567,40
441 Part à des recettes cantonales		95.000, -		532.351,70
444 Contributions cantonales		3.000, -		3.089,90
451 Cantons		1.000, -		600, -
452 Communes		45.000, -		25.000, -
460 Confédération		8.800, -		3.985,25
461 Cantons		35.200, -		56.009,45
469 Autres subventions et allocations		940.000, -		1.107.541,40
Totaux		<u>11.829.000, -</u>		<u>12.575.327,34</u>

Résumé du compte de fonctionnement 1988
(Classification selon les natures)

	BUDGET	COMPTES
CHARGES		
30 Charges de personnel	2.985.100, -	3.084.316,35
31 Biens, services et marchandises	3.177.500, -	3.675.390,57
32 Intérêts passifs	1.028.000, -	1.149.500,25
33 Amortissements	2.851.263, -	2.790.782, -
34 Contributions à d'autres collectivités	42.000, -	54.616, -
35 Dédommagements à des collectivités publiques	795.700, -	825.164,50
36 Subventions accordées	<u>703.900, -</u>	<u>897.901,20</u>
Totaux	<u>11.583.463, -</u>	<u>12.477.670,87</u>
 REVENUS		
40 Impôts	9.770.000, -	9.727.791,40
42 Revenus des biens	798.000, -	860.630,33
43 Revenus divers	133.000, -	258.327,91
44 Part à des recettes et contributions sans affectation	98.000, -	535.441,60
45 Dédommagements de collectivités publiques	46.000, -	25.600, -
46 Subventions et allocations	<u>984.000, -</u>	<u>1.167.536,10</u>
Totaux	<u>11.829.000, -</u>	<u>12.575.327,34</u>

Etat des fonds spéciaux

Désignation	Solde	Solde	Montants	Nature du placement
	au 31.12.87	au 31.12.88		
	Fr.	Fr.	Fr.	
Fonds Livada	4.010.721,75	7.064.128,90	1.515.764,50 2.633.588,70 523.863,25 75.113,60 <u>2.315.798,85</u>	Caisse d'Epargne Caisse Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer Avance commune de Versoix
Fonds des coursés scolaires	26.130,60	28.714,90	23.389,60 4.692,90 <u>632,40</u>	Caisse Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer
Prix A.-Lachenal	1.829,30	1.889,55	1.846,65 <u>42,90</u>	Caisse Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds Marc-Birkigt	103.226,65	105.784,30	86.286,15 17.051,70 <u>2.446,45</u>	B.C.G. Caisse Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds d'entraide	206.809,05	194.428,70	189.040,55 <u>5.388,15</u>	Caisse Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial Fr.	Solde au 31.12.1987 Fr.	Augmentation en 1988 Fr.
A. Reconnaissance de dettes					
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,-	76.965,-	-, -
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,-	289.969,-	-, -
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,-	291.174,90	-, -
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,-	529.828,-	-, -
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,-	356.461,10	-, -
1972	C.N.A.	1992	1.000.000,-	250.000,-	-, -
1972	UBS	1992	1.000.000,-	650.000,-	-, -
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,-	410.169,05	-, -
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,-	465.250,-	-, -
1980	COFICOGE, dette flottante	ind.	1.000.000,-	962.664,70	-, -
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,-	1.113.294,10	-, -
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,-	1.599.840,60	-, -
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,-	995.753,-	-, -
1983	C.N.A.	1993	2.000.000,-	1.600.000,-	-, -
			<u>16.400.000,-</u>	<u>9.591.369,45</u>	<u>-, -</u>
B. Emprunts par obligations					
1975	COFICOGE, série 1	1990	1.000.000,-	309.006,05	-, -
1978	COFICOGE	ind.	500.000,-	400.000,-	-, -
1984	COFICOGE, série 5	1994	5.000.000,-	5.000.000,-	-, -
1986	COFICOGE, série 6	1998	2.000.000,-	2.000.000,-	-, -
1987	COFICOGE, série 7	1997	4.000.000,-	4.000.000,-	-, -
1988	COFICOGE, série 8	1998	3.000.000,-	-, -	3.000.000,-
			<u>15.500.000,-</u>	<u>11.709.006,05</u>	<u>3.000.000,-</u>
Total			<u>31.900.000,-</u>	<u>21.300.375,50</u>	<u>3.000.000,-</u>

* Quote-part complémentaire nette lors du remboursement anticipé.

COMMUNALE AU 31.12.1988

Amortissement en 1988	Solde au 31.12.1988	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1988	Intérêts dus au 31.12.1988
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
37.590,-	39.375,-	4,75	10.9	3.655,85	571,05
67.502,-	222.467,-	4,75	27.12	13.799,05	88,-
67.556,05	223.618,85	5	22.12	14.558,75	248,45
95.886,-	433.942,-	5	29.12	26.491,40	61,80
64.510,50	291.950,60	5	15.5	17.823,05	9.123,45
50.000,-	200.000,-	5,25	20.3-20.9	13.125,-	2.916,70
43.332,85	606.667,15	Var.	31.12	33.138,55	-,-
60.302,05	349.867,-	5	12.12	20.508,40	830,95
58.018,-	407.232,-	4,50	30.12	20.936,25	-,-
-,-	962.664,70	Var.	31.12	46.449,55	-,-
13.905,10	1.099.389,-	5	30.3	55.664,70	41.227,10
81.630,20	1.518.210,40	5	20.10	79.992,05	13.621,75
47.910,-	947.843,-	4,50	19.11	44.808,90	4.857,70
100.000,-	1.500.000,-	4,50	30.3-20.9	72.000,-	18.750,-
<u>788.142,75</u>	<u>8.803.226,70</u>			<u>462.951,50</u>	<u>92.296,95</u>
				132.373,70 *	-,-
309.006,05	-,-	-	5.3	32.789,05	-,-
-,-	400.000,-	Var.	31.12	19.300,45	-,-
-,-	5.000.000,-	5	5.11	250.000,-	38.194,45
-,-	2.000.000,-	4,25	5.5	85.141,65	55.486,10
-,-	4.000.000,-	4,25	5.3	170.000,-	139.305,60
-,-	3.000.000,-	4,25	1.3	-,-	24.916,70
<u>309.006,05</u>	<u>14.400.000,-</u>			<u>689.604,85</u>	<u>257.902,85</u>
<u>1.097.148,80</u>	<u>23.203.226,70</u>			<u>1.152.556,35</u>	<u>350.199,80</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Crédit liquidé en 1988		
Achat véhicule service de la voirie	29.02.1988	<u>120.000,-</u>
		<u>120.000,-</u>
 Crédits en cours en 1988		
Egout du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,-
Transformation Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000,-
		<u>800.000,-</u>
		1.800.000,-
Place du Bourg-rue de l'Industrie	21.12.1981	680.000,-
	02.05.1983	<u>310.000,-</u>
		990.000,-
Aménagement extérieur Bon-Séjour	21.12.1981	670.000,-
Parc voitures Bon-Séjour	17.05.1983	<u>380.000,-</u>
		1.050.000,-
Rénovation bâtiment central Bon-Séjour	21.03.1983	605.000,-
Quai transbordement wagons CFF	17.05.1983	120.000,-
Etude numéro 2 CSV	17.05.1983	170.000,-
Reconstruction immeuble route de Suisse 25.	19.12.1983	790.000,-
Construction première étape CSV	28.05.1984	8.961.000,-
	28.10.1985	200.000,-
	28.10.1985	40.000,-
	23.06.1986	403.000,-
	03.10.1988	<u>3.312.339,-</u>
		12.916.339,-
Etude construction maison 3° âge	18.06.1984	550.000,-
	22.09.1986	390.000,-
Construction maison 3° âge.	18.03.1987	19.300.000,-
Construction parking souterrain	18.03.1987	<u>2.224.000,-</u>
		22.464.000,-

HORS BUDGET

Total payé au 31.12.87	Palements effectués en 1988	Total payé au 31.12.1988	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
-,-	119.131,-	119.131,-	869,-	
-,-	119.131,-	119.131,-	869,-	
564.298,75	-,-	564.298,75	(114.298,75)	Emprunt Réserve générale Emprunt
1.686.120,80	17.360,-	1.703.480,80	96.519,20	Réserve générale Réserve générale
1.248.507,85	-,-	1.248.507,85	(258.507,85)	Réserve générale Réserve générale
1.060.270,70	228.880,-	1.289.150,70	(239.150,70)	
622.824,85	-,-	622.824,85	(17.824,85)	Réserve générale
-,-	-,-	-,-	120.000,-	Réserve générale
240.796,-	-,-	240.796,-	(70.796,-)	Réserve CSV
835.209,85	-,-	835.209,85	(45.209,85)	Réserve générale
10.979.659,45	1.960.469,35	12.940.128,80	(23.789,80)	Divers Réserve générale Réserve générale Fonds Livada Fonds Livada
1.915.783,35	3.663.131,70	5.578.915,05	16.885.084,95	

TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Construction bâtiment scolaire Montfleury	18.06.1984	3.350.000,-
Collecteur EU Nant-de-Braille	18.06.1984	518.000,-
Rénovation Maison du Charron	17.06.1985	1.537.000,-
Aménagement bâtiment rue des Dissidents	03.11.1986	<u>600.000,-</u>
		2.137.000,-
Collecteur avenue Louis-Yung première étape	17.06.1985	997.000,-
Frais route d'évitement Bourg	17.02.1986	400.000,-
Aménagement port de la Mairie	17.02.1986	120.000,-
Collecteur avenue Vernes	24.03.1986	742.000,-
Piste cyclable route de Saint-Loup	24.03.1986	70.000,-
Acquisition matériel informatique	20.04.1986	200.000,-
Aménagement de Richelien	08.04.1986	70.000,-
Raccordement collecteur de Genthod	23.06.1986	236.196,-
Collecteur Château des Chavannes	22.09.1986	148.000,-
Collecteur route de Sauvigny	22.09.1986	225.000,-
Réfection du canal.	22.09.1986	78.000,-
Ferme de Bon-Séjour.	03.11.1986	1.860.000,-
Aménagement galette basse	15.12.1986	270.000,-
Réaménagement rez de la Mairie	02.03.1987	115.000,-
Aménagement extérieur Bon-Séjour.	30.03.1987	156.000,-
Collecteur route des Fayards, première étape	28.09.1987	250.000,-
Etude nouvel aménagement commune.	21.12.1987	135.000,-
Collecteur Pré-Colomb	30.03.1987	213.000,-
Collecteur route des Fayards, deuxième étape	01.02.1988	252.000,-
Collecteur chemin Dégallier supérieur	01.02.1988	500.000,-
Cadastre des égouts et mise à jour du PDE	25.04.1988	260.000,-
Signalisation lumineuse chemin de Montfleury	30.05.1988	85.000,-
Poste de protection civile, chemin Ami-Argand	30.05.1988	1.905.000,-
Aménagement parc Maurice-Ravel	30.05.1988	120.000,-
Informatisation de la bibliothèque	30.05.1988	40.000,-
Piste de skateboard au CSV	07.11.1988	<u>38.000,-</u>
		56.845.535,-
		<u>120.000,-</u>
		<u>56.965.535,-</u>

HORS BUDGET (suite)

Total payé au 31.12.1987	Paielements effectués en 1988	Total payé au 31.12.1988	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
3.304.905,25	93.522,95	3.398.428,20	(48.428,20)	Réserve générale
636.069,15	11.000,-	647.069,15	(129.069,15)	Réserve générale
				Emprunt
				Emprunt
1.795.400,85	637.280,75	2.432.681,60	(295.681,60)	
950.556,90	7.000,-	957.556,90	39.443,10	Emprunt
359.568,60	25.172,-	384.740,60	15.259,40	Réserve générale
7.300,-	56.200,-	63.500,-	56.500,-	Réserve générale
680.153,50	9.990,-	690.143,50	51.856,50	Réserve générale
35.690,-	15.000,-	50.690,-	19.310,-	Réserve générale
229.435,90	-,-	229.435,90	(29.435,90)	Compte dépôt Etat
21.137,40	21.031,25	42.168,65	27.831,35	Réserve générale
-,-	206.196,-	206.196,-	30.000,-	Taxes écoulement
158.084,50	-,-	158.084,50	(10.084,50)	Réserve générale
11.557,70	-,-	11.557,50	213.442,50	Taxes écoulement
95.700,-	141.619,-	237.319,-	(159.319,-)	Réserve générale
1.330.302,-	911.473,-	2.241.775,-	(381.775,-)	Emprunt
318.000,-	(./ 10.870,-)	307.130,-	(37.130,-)	Emprunt
133.799,80	2.947,20	136.747,-	(21.747,-)	Emprunt
150.690,-	40.127,35	190.817,35	(34.817,35)	Emprunt
71.000,-	394.639,30	465.639,30	(215.639,30)	Emprunt
182.434,95	-,-	182.434,95	(47.434,95)	Réserve générale
171.210,-	62.049,15	233.259,15	(20.259,15)	Emprunt
-,-	104.000,-	104.000,-	148.000,-	Emprunt
-,-	343.812,50	343.812,50	156.187,50	Emprunt
-,-	100.000,-	100.000,-	160.000,-	Taxes écoulement
-,-	61.291,50	61.291,50	23.708,50	Emprunt
-,-	803.865,20	803.865,20	1.101.134,80	Emprunt
-,-	73.412,35	73.412,35	46.587,65	Emprunt
-,-	38.628,50	38.628,50	1.371,50	Réserve générale
-,-	12.000,-	12.000,-	26.000,-	Réserve générale
29.796.467,90	10.031.229,05	39.827.696,95	17.017.838,05	
-,-	119.131,-	119.131,-	869,-	
29.796.467,90	10.150.360,05	39.946.827,95	17.018.707,05	

	Bilan au 1.1.88	Bilan au 31.12.88
1 ACTIF	57.168.243,61	62.293.923,48
PATRIMOINE FINANCIER		
10 Disponibilités	2.502.754,96	2.447.353,13
100 Caisses	12.301,05	15.912, -
101 Chèques postaux	175.389,15	10.419,29
102 Banques	1.234.095,96	964.563,34
103 Etat de Genève	1.080.968,80	1.456.458,50
11 Avoirs	5.328.282,15	3.962.860,65
111 Comptes courants	3.717.183,35	2.631.240,50
112 Impôts à encaisser	1.131.182,20	1.284.518,65
115 Autres débiteurs	109.916,60	47.101,50
116 Avoirs à terme fixe	370.000, -	-, -
12 Placements	7.653.443,15	7.696.900,15
120 Valeurs à revenu fixe	231.253,30	235.448,30
121 Actions et parts sociales	408.750, -	458.812, -
122 Prêts	221.900, -	211.100, -
123 Immeubles	6.791.539,85	6.791.539,85
13 Actifs transitoires	288.358,80	739.919,25
130 Intérêts	4.239,60	-, -
139 Autres comptes transitoires	284.119,20	739.919,25
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
14 Investissements	38.688.654,55	44.740.140,30
140 Terrains non bâtis	6, -	73.418,35
141 Ouvrages de génie civil	7.209.534,35	7.850.822,30
143 Terrains bâtis	31.115.240,30	36.347.569,25
145 Forêts	9.502, -	2.003, -
146 Mobilier, machines, véhicules	354.371,90	466.327,40
15 Prêts et participations permanents	2.706.750, -	2.706.750, -
152 Communes	981.000, -	981.000, -
153 Propres établissements	1.143.000, -	1.143.000, -
154 Sociétés d'économie mixte	577.750, -	577.750, -

	Bilan au 1.1.88	Bilan au 31.12.88
2 PASSIF	57.168.243,61	62.293.923,48
ENGAGEMENTS	57.168.243,61	62.293.923,48
20 Engagements courants	1.228.628,10	1.875.800,25
200 Créanciers	1.172.922,90	1.819.772,25
204 Subvention à verser	49.019,20	49.800,60
209 Autres engagements	6.686, –	6.137,40
22 Dettes à moyen et long termes	21.300.375,50	23.203.226,70
221 Reconnaissances de dettes	9.591.369,45	8.803.226,70
223 Emprunts par obligations.	11.709.006,05	14.400.000, –
23 Engagements envers entités particulières	248.504,85	2.300.332,35
233 Fonds et fondations	248.504,85	2.300.332,35
24 Provisions.	362.932,95	–, –
240 Compte de fonctionnement	362.932,95	–, –
25 Passifs transitoires	354.044,25	545.468,75
250 Intérêts	354.044,25	350.190,80
259 Autres comptes transitoires	–, –	195.268,95
28 Engagements envers les financements spéciaux	2.921.573,60	3.236.259,65
280 Taxes d'équipement	1.267.097,75	1.280.097,75
281 Taxes d'épuration	274.577, –	313.280, –
282 Taxes d'écoulement	686.662,65	759.776,65
283 Contr. rempl. constr. abris publiques	132.853,40	145.323,80
285 Fonds de bienfaisance	267.290,90	285.253,35
288 Immeubles locatifs	293.091,90	452.528,10
29 Fortune nette	30.752.184,36	31.132.835,78
290 Fortune	30.752.184,36	31.132.835,78

Centimes additionnels communaux

	Budget	1988
	Fr.	Fr.
Personnes physiques:		
– total		7.778.096, –
– par centime		155.562, –
Personnes morales:		
– total		344.452, –
– par centime		6.889, –
Ensemble:		
– total	8.700.000, –	8.125.548, –
– par centime	174.000, –	162.451, –

Evolution du produit global du centime des dix dernières années

	Population		
	début de l'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1979	7340	80.000, –	98.800, –
1980	7526	84.000, –	94.793, –
1981	7747	95.000, –	102.203, –
1982	8134	105.000, –	109.433, –
1983	8196	115.000, –	119.188, –
1984	8231	125.000, –	144.383, –
1985	8468	136.000, –	157.993, –
1986	8693	144.000, –	160.106, –
1987	8950	160.000, –	173.877, –
1988	8927	174.000, –	162.451, –

Conclusions

Hormis les remarques formulées dans le corps du présent rapport, nos vérifications nous permettent de constater que:

- le bilan, les comptes de fonctionnement et des investissements concordent avec la comptabilité;
- la comptabilité est tenue avec exactitude;
- l'état de la fortune nette et des résultats de la Commune répond aux règles établies pour les évaluations en matière de bilan.

Vu ce qui précède, nous sommes en mesure de préavisser favorablement l'approbation des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1988, tels qu'ils vous sont présentés. Les renseignements et documents que nous avons demandés nous ont été communiqués par le service comptable de la Mairie à notre entière satisfaction.

Nous donnons le rapport en toute bonne foi, sur la base des renseignements et documents qui nous ont été fournis. Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits de nature à modifier notre appréciation n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Genève, le 26 avril 1989.

SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE FIDUCIAIRE SA

J. Brunner

J. Biedermann

Rapport de la commission des finances des 2 et 23 mai 1989 après vérification des comptes de l'exercice 1988

Madame,
Monsieur le Conseiller,

En date des 2 et 23 mai 1989, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1988.

Etaient présents:

MM. Georges-Henri Jauslin, Maire, et Pierre-Marie Salamin, Conseiller administratif.

M^{mes} Sylvie Genequand, Micheline Pernet, MM. Daniel Conti, président, Olivier Bandler, Michel Courtois, Samuel May, Michel Jaeggli, René Schneckenburger et Pierre-Yves Schmutz, Conseillers municipaux.

MM. Jean Biedermann, représentant de la Société de Contrôle Fiduciaire SA, Michel Morzier, Secrétaire général, et Albert Bettems, du service comptable de la Commune.

Les comptes se présentent de la manière suivante:

	Budget	Comptes
Aux recettes	Fr. 11.829.000, –	Fr. 12.575.327,34
Aux dépenses	Fr. 11.583.463, –	Fr. 12.477.670,87

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 97.656,47 qui augmentera la fortune nette.

Le bilan au 31 décembre 1988 totalise, tant à l'actif qu'au passif, Fr. 62.393.923,48.

La fortune communale s'élève à Fr. 32.132.835,78

La dette communale s'élève à Fr. 23.203.226,70

Après avoir obtenu toutes les indications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont proposés et de donner décharge au Conseil administratif.

La commission remercie la Société de Contrôle Fiduciaire SA pour son rapport qui facilite son travail de vérification.

Le Président de la commission des finances:
Daniel Conti

Séance du Conseil municipal du 29 mai 1989
Extrait du procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 1988 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1988 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département,

Vu le rapport de la Société de Contrôle Fiduciaire SA,

Vu le rapport de la commission des finances du 2 mai 1989,

Vu le rapport de la commission des finances du 23 mai 1989 modifiant de Fr. 100.000,- le compte de fonctionnement et le bilan,
par 17 voix et 3 abstentions

décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1988.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1988 pour un montant de Fr. 12.477.670,87 aux charges et de Fr. 12.575.327,34 aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à Fr. 97.656,47.
3. D'approuver le compte d'investissement 1988 pour un montant de Fr. 10.404.648,10 aux dépenses comprenant un montant de Fr. 3.131.589,70 qui concerne la construction de la Maison pour personnes âgées de Bon-Séjour et de Fr. 1.465.080,35 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 8.939.567,75.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 8.939.567,75 par l'autofinancement à raison de Fr. 2.885.738,47 au moyen de la somme de Fr. 2.788.082,- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 97.656,47.
Le solde non couvert, au montant de Fr. 6.053.829,28, est financé tant par le recours à l'emprunt qu'à des subventions reçues.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 97.656,47 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1988, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 62.393.923,48.

Certifié conforme au procès-verbal:

René Schneckeburger
Président du Conseil municipal

Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif. Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. – Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. – Compte de chèques postaux: 12-2827-6. – Téléphone: 755 21 21.

Etat civil

Mariages: les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations: en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 423060. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Garderie de dépannage «Les Mouflets». – Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 755 56 82.

Garderie de Montfleury. – Téléphone 755 48 67.

Ludothèque. – Centre Bon-Séjour. Ouverture le mercredi, de 15 h. 30 à 18 h. 30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements: téléphone 755 42 14 ou 755 37 70.

Bibliothèque. – Rampe de la Gare 2. Téléphone 755 34 48. Ouverture: mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. – Rampe de la Gare 4. Téléphone 755 10 80, de 11 h. à 12 h. – Consultations mères-enfants le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale (BIS). – Route de Suisse 71. Téléphone 755 27 75.

Ouvert: mardi - mercredi - jeudi, de 13 h. 30 à 17 h.

vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Service d'aide familiale. – M^{me} A.-M. Muller (8 h. à 10 h.). Téléphone 755 61 88.

Aide ménagère au foyer. – M^{me} A. Veyron (8 h. 30 à 10 h.). Téléphone 755 57 17.

Restaurant scolaire. – Renseignements: téléphone 755 31 35.

Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées. – M^{me} S. Piccot. Tél. 755 43 95.

Inspecteur du bétail. – M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoir. – Suppléant: M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoir.

Service du feu. – *Etat-major:* Cap G. Alessi, tél. 755 16 53; Lt F. Blanchard, tél. 755 24 57; Lt A. Falconnet, tél. 755 11 87; Lt E. Vögeli, tél. 755 47 58.

Protection civile. – Chef local: M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoir.

Gendarmerie. – Route de Suisse 69. Téléphone 755 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac: soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura: soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi de sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

Renseignements

Décharges publiques. – En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. – Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

Taille des haies. – En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique. Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. – Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. – Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonage. – Maître ramoneur: M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 1632.

Chef de section. – Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. – L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. – Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires
Groupe Lachenal: M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 755 1250.
Ecole de Montfleury: M^{me} Gerber, maîtresse principale, tél. 755 4331.
Ecole de Bon-Séjour: M. Sommer, maître principal, tél. 755 5353.

Classes enfantines
Groupe Lachenal: M^{me} Vergères, maîtresse principale, tél. 755 1250.
Chemin Courvoisier: M^{lle} Maréchal, maîtresse principale, tél. 755 2877.
Pavillon Ami-Argand: M^{me} Chapuis, maîtresse principale, tél. 755 2379.
Ecole de Montfleury I: M^{me} De Anna, maîtresse principale, tél. 755 4331.
Ecole de Montfleury II: M^{me} Berger, maîtresse principale, tél. 755 4721.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottas, route de Suisse 85, téléphone 755 1244.

Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauverny 7, téléphone 755 2757.

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

Utilité publique

Samaritains de Versoix et environs	M ^{me} Ruth Lanzoni	755 4354
Sapeurs-pompiers	Cap. Gilbert Alessi	755 1653
Sauvetage du Léman	M. Gilbert Varonier	755 2704

De quartiers et autres

Aslocœur	M. Pierre Härtel	755 2796
Avenue Vernes	M. Jean-Pierre Motto	755 1236
Cité Choiseul	M. Pierre Wasser	755 4371
Le Domaine	M. E. Wagner	755 6035
Montfleury	M ^{me} V. Schmied	755 6224
Pont-Céard 11-13-15	M ^{me} Rosa Boyv	755 4341
Richelien	M. Daniel Meylan	755 3592
Saint-Loup - Lachenal	M. Roland Kurz	755 3625
Commerçants et artisans de Versoix A.A.	M. Didier Hecquet	755 3362
	M ^{me} Catherine Röthlisberger	755 1528
Coin de Terre	M. Georges-Henri Jauslin	755 2676

Jeunesse

Association «Le Rado» (12-18 ans)	M ^{me} M.-Th. Voefray	755 4711
Groupe scout de Saint-Loup	M ^{lle} C. Stämpfli	755 1584
Scouts d'Europe	M ^{lle} Nicole Seyfried	755 4028
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines	M ^{me} Yolande Härtel	755 2796
Parents des élèves du Cycle d'orientation	M ^{me} M. Robas	755 3771
Association Colonies de Vacances	M ^{me} Lise Rey	755 4701

Culture et loisirs

Alroma (théâtre)	M ^{me} Denise Falconnet	755 2561
Amis de la Musique Municipale	M. Jean Forestier	755 1593
Association Ecole & Quartier	Secrétariat	755 5681
Club des Aînés	M ^{me} Andrée Cuenin	755 2235
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	755 2303
Confrérie des potes-au-feu	M. Claude Ferrero	755 2169
Costumes genevois	M ^{me} Gabrielle Mojonnier	755 2062
Dames paysannes	M ^{me} Rosette Courtois	755 4316
Groupement artistique G.A.A.V.	M. Philippe Janin	755 4818
Versoix Model-Club	M. B. Lavenex	207283
Musique Municipale	M. Jean-Paul Amiet	755 2967
Protection des bois de la rive droite du lac	M. Jean-Pierre Schrickler	755 2867
Traine-matin de Port-Choiseul	M. Jean-Henri Serex	733 5267
Versoix Spectacles	M. Daniel Vuadens	755 2121

Sports

Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	755 1678
Basket-Club	M. Didier Hecquet	755 3362
Cavaliers	M. Claude Lehmann	755 2065
Club nautique	M. Charles Vultier	755 3500
Courses de lévriers	M. Jean-Pierre Bürk	755 4220
Football-Club	M. Raymond Lacroix	755 2428
Gymnastique (FSG)	M. Claude Genequand	755 2018
Gymnastique-Dames	M ^{me} Monique Escoffey	755 2551
Gymnastique-Dames II	M ^{me} Josette Pouilly	755 1153
Judo-Club	M. Robert Cuénod	792 2095
Pétanque des Gravines	M. Guy Ferret	755 3498
Quilles	M. Maurice Abbé	782 7319
Skateboard	M. G. Rhône	755 4044
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	755 4238
Squash-Club	M. Philippe Grenier	755 2135
Tennis-Club	M. René Schneckeburger	755 3195
Tennis de table	M. Jean-Jacques Bader	755 2316
Tir	M. Jean-Pierre Marquis	755 4518